

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 3 AVRIL 2017

La séance est ouverte à 20 heures 45, sous la présidence de M. Jacques MÉZARD, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers Collègues, si vous le voulez bien, nous allons débiter ce Conseil et je vais procéder à l'appel.

Mme AMALRIC Catherine : absente, représentée par M. Jacques MÉZARD

Mme APCHIN Ginette : présente

M. ASTRUC Jean-Pierre : présent

Mme BENECH Valérie : présente

Mme BENITO Patricia : présente

Mme BIGEON Michèle : présente

M. BRUEL Jean : présent

Mme BRUGERON Angélique : absente, représentée par M. Jean-Antoine MOINS

M. BRUNEAU Alain : présent

Mme CHASTEL Christelle : absente, représentée par M. Jean-Luc LENTIER

M. CHAUSI Serge : présent

M. CHAUSY Jean-Marie : absent, représenté par M. Gérard PRADAL

M. CORNET Roland : présent

Mme COSTES Josiane : présente

M. COUDON Alain : présent

Mme COURCHINOUX Agnès : présente

M. CRUEGHE Thierry : présent

M. DABERNAT Jean-Pierre : présent

M. DAIX Christian : absent

M. DALL'AGNOL Xavier : présent

M. DELAMAIDE Charly : présent

Mme DELPUECH Geneviève : présente

M. DELPUECH Guy : présent

M. FABRE Daniel : présent

M. FABRE Philippe : présent

Mme FLEY Claudine : absente, représentée par M. Charly DELAMAIDE

M. FLORY Daniel : présent

M. FRÉCHOU Stéphane : présent

Mme GARDES Nathalie : présente

M. GASTON Christian : présent

Mme GINEZ Bernadette : présente

M. GODBARGE Frédéric : présent

M. GRANIER Philippe : présent

Mme GREIVELDINGER Valérie : absente, représentée par Mme Sylvie LACHAIZE

M. JABIOL Michel : absent, représenté par M. Serge CHAUSI

M. JUILLARD Georges : absent

Mme LABLANQUIE Michelle : présente

Mme LACHAIZE Sylvie : présente

Mme LADRAS Evelyne : présente
 Mme LAUBIE Paulette : présente
 M. LENTIER Jean-Luc : présent
 Mme LOUBEYRE Nicole : présente
 Mme LOURS Marie-Pierre : absente, représentée par Mme Michelle LABLANQUIE
 M. MADAMOUR Patrick : absent
 M. MANHES Henri : présent
 M. MARCASTEL Géraud : présent
 Mme MARIOU Sylvie : absente, représentée par M. ROUSSY
 Mme MARTINEZ-SEVERAC Jacqueline : présente
 Mme MARTY Florence : présente
 M. MATHONIER Pierre : présent
 M. MAURÉ Roger : présent
 Mme MAUREL Magali : absente, représentée par Mme Nicole LOUBEYRE
 M. MAURS Philippe : absent, représenté par M. Xavier DALL'AGNOL
 M. MÉZARD Jacques : présent
 M. MOINS Jean-Antoine : présent
 M. NICOLAS Jean-Paul : présent
 M. PAGIS René : absent, représenté par M. Alain COUDON
 M. PAPON Daniel : absent, représenté par Mme Valérie BENECH
 M. PESTRINAUX Christophe : présent
 M. PICARD Jean-Pierre : présent
 M. POULHES Christian : présent
 M. PRADAL Gérard : présent
 M. PRAX Jean-Louis : présent
 M. RODIER Jean-François : présent
 M. ROUME Jean-Pierre : présent
 M. ROUSSY Michel : présent
 Mme SOULA Anne : absente, représentée par Mme Florence MARTY
 M. TIBLE Bernard : présent
 Mme VALAT Denise : présente
 M. VIDAL Jean-Louis : présent

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

Nous avons tout d'abord à l'ordre du jour l'approbation du procès-verbal de la séance précédente. Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas. Il est donc adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT SUITE À LA DÉMISSION DE MONSIEUR GEORGES JUILLARD

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous devons procéder à l'élection d'un Vice-Président suite à la démission de M. Georges JUILLARD. Nous allons le faire tout de suite. Notre collègue Georges JUILLARD, Maire de Sansac-de-Marmiesse, m'a effectivement adressé sa démission de son poste de Vice-Président en raison de son état de santé. Il va mieux, mais son état de santé, m'a-t-il indiqué puisque j'étais allé le voir, ne lui permet pas de poursuivre en l'état son activité de Vice-Président.

Je vous propose donc de faire une permutation avec notre collègue Daniel FABRE, qui est Conseiller Délégué en charge des Finances, Georges JUILLARD devenant Conseiller Délégué aux Finances, et en espérant que, dans quelques mois, il puisse nous revenir dans un meilleur état de santé. Voilà ce que je pouvais vous dire. Je lui ai transmis, de votre part à tous, nos souhaits de bon rétablissement et j'espère que cela continuera à se réparer.

Je vous propose de procéder au vote, sachant qu'il y a la candidature de Daniel FABRE. Y a-t-il une autre candidature ? Madame MARTY, vous avez la parole.

Mme MARTY.- Ce n'est pas une candidature, rassurez-vous. Je voulais simplement faire une remarque. La rédaction de la délibération exclut toute candidature féminine.

M. LE PRÉSIDENT.- Ah bon ?

Mme MARTY.- Je trouve cela un peu regrettable, même si je n'ai aucune intention de me présenter bien évidemment.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui a pu commettre cela ? C'est une main féminine en tout cas qui a commis cela... Mais c'est une remarque pertinente qui est transmise à l'auteure du trouble. Nous pouvons faire un test avec les boîtiers parce que certains Conseillers ont peut-être oublié le fonctionnement. Et puis, comme nous les avons prêtés à Saint-Flour et à la Châtaigneraie, il faut que nous soyons sûrs qu'ils fonctionnent.

(Il est procédé à un test de vote)

Mme NUGOU.- Je relance la machine pour le vote réel, cette fois-ci.

M. LE PRÉSIDENT.- Je déclare le scrutin ouvert.

(Les Conseillers Communautaires votent avec leur boîtier électronique)

Le scrutin est clos.

Mme NUGOU.- Le résultat s'affiche.

M. LE PRÉSIDENT.- M. Daniel FABRE est élu Septième Vice-Président par 62 voix et 5 abstentions. Vous pouvez vous installer à la place du Vice-Président.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

Nous avons ensuite, dans l'ordre des choses, les délibérations du groupe A que nous vous proposons de voter globalement, sauf s'il y a des demandes différentes. Y a-t-il des observations sur l'ensemble des délibérations du groupe A ? Je n'en vois pas. Je les mets donc aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité.

Nous allons pouvoir passer aux délibérations du groupe B. Pour simplifier les choses, nous allons commencer par présenter les budgets, et nous ferons les votes sur les comptes de gestion et les comptes administratifs après.

DÉLIBÉRATION N°27 : FINANCES – COMPTES DE GESTION 2017
DÉLIBÉRATION N°28 : FINANCES – COMPTES ADMINISTRATIFS 2016
DÉLIBÉRATION N°29 : FINANCES – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016
DÉLIBÉRATION N°30 : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION
DÉLIBÉRATION N°31 : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2017
DÉLIBÉRATION N°32 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DE L'EAU – BUDGET PRIMITIF 2017
DÉLIBÉRATION N°33 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2017
DÉLIBÉRATION N°34 : FINANCES – TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES – FIXATION DU TAUX POUR 2017
DÉLIBÉRATION N°35 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DES TDMA – BUDGET PRIMITIF 2017
DÉLIBÉRATION N°36 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DU PLIE – BUDGET PRIMITIF 2017
DÉLIBÉRATION N°37 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS COMMUNAUTAIRES – BUDGET PRIMITIF 2017
DÉLIBÉRATION N°38 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS – BUDGET PRIMITIF 2017
DÉLIBÉRATION N°39 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DE L'AÉROPORT – BUDGET PRIMITIF 2017
DÉLIBÉRATION N°40 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE – BUDGET PRIMITIF 2017
DÉLIBÉRATION N°41 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – BUDGET PRIMITIF 2017
Rapporteurs : M. LE PRÉSIDENT et Messieurs les Vice-Présidents en charge des Budgets annexes (Présentation de documents sur écran)

M. LE PRÉSIDENT.- Nous vous avons distribué, outre les documents financiers traditionnels, un document qui essaie de synthétiser et simplifier les choses.

En préalable, pour essayer de présenter ce budget 2017, nous allons vous projeter les éléments fondamentaux. Simplement, une rapide présentation. A la suite d'une année 2016 qui a été un peu une année de transition, qui nous a permis de préparer toute une série de dossiers et d'actions importantes dont la concrétisation a d'ailleurs commencé soit en fin d'année, soit en ce début d'année, nous avons un budget qui aujourd'hui démontre que notre collectivité est en bon état, qu'elle est en bon état de fonctionnement, en situation financière saine ; ce qui n'exclut pas – et j'y reviendrai – la fragilité compte tenu des montants puisque, comme vous le voyez, tous budgets confondus, Budget Principal et budgets annexes, nous sommes sur un total de recettes réelles de fonctionnement de 53,84 M€. Cela, c'est le bilan consolidé de 2016. On voit donc, lorsque nous prélevons les dépenses réelles de fonctionnement, le résultat d'exploitation 2016, tous budgets confondus ; cela veut dire qu'au niveau du Budget Principal, nous tournons régulièrement autour de 4,8 M€ d'autofinancement, c'est ce qui nous permet d'envisager et de continuer à investir de manière importante, mais il ne faut pas grand-chose pour avoir une fragilisation du budget. Quand je dis qu'il s'agit d'un budget fragile, cela ne veut pas dire que le budget n'est pas sain, cela ne veut pas dire que le budget de la CABA n'est pas solide. Simplement, compte tenu des montants, il ne faut pas grand-chose pour pouvoir fragiliser un tel budget.

Tout à l'heure, j'ai échangé avec le Ministre en charge des collectivités qui préside une communauté de communes où, pour 19 000 habitants, il y a le même budget. Il faut dire qu'il y a une centrale nucléaire sur le territoire de la communauté de communes en question. Cela démontre d'ailleurs les différences en fonction de la richesse des différentes collectivités.

Cette politique que nous avons menée, cela nous permet de mettre en œuvre de manière réfléchie une planification, je dirai même une prospective pour les 3 à 5 ans à venir. Nous vous proposons un budget qui prépare effectivement l'avenir avec des contractualisations qui sont bouclées ou qui vont l'être d'ici le mois de juin, tant avec l'État, la Région que le Département.

C'est un budget aussi – vous le verrez – qui comporte un certain nombre de dossiers innovants, que nous avons lancés ou que nous allons lancer ; je pense à l'important dossier de méthanisation, mais il y en a d'autres qui sont aussi innovants.

Ceci vous est présenté dans la ligne de la politique financière que nous menons depuis des années, malgré les baisses de dotations. Je l'ai souvent rappelé, que ce soit ici ou dans d'autres enceintes, les baisses de dotations, que nous n'en ayons pas envie, que nous considérons que ce n'est pas une bonne chose ou pas, elles existent. Elles ont pour nous d'ailleurs commencé en 2009. Ce n'est pas une création de 2013. Elles ont commencé pour la Communauté d'Agglomération en 2009. Ces baisses de dotations – vous allez le voir – sont conséquentes. Elles ont une influence évidente sur la façon dont nous construisons nos budgets. Je leur reproche non pas le principe, mais l'application ; c'est-à-dire que ces baisses de dotations ont été appliquées de manière assez automatique, quels que soient le potentiel économique et la richesse fiscale des territoires ; ce qui est quand même une source d'injustice. Il est à prévoir que, quel que soit le résultat des élections présidentielles, cela ne soit pas terminé.

Pour vous donner une idée, j'ai fait sortir l'évolution de nos dotations de l'État depuis 2008. En 2008, nous avons perçu 9 191 573 €. En 2016, nous avons touché 6 882 144 €. Sur 2017, l'excellente Direction et notre Service des Finances avaient calculé que nous allions toucher 6 478 000 €. Il semble que nous allons toucher un peu plus, d'après les éléments qui viennent de m'être fournis tout à l'heure par le Ministère, mais nous serons autour de 6,7 M€. C'est-à-dire que, depuis 2008, nous passons de pratiquement 9,2 M€ à 6,7 M€ ; cela signifie qu'il manque environ 2,5 M€ par rapport à ce que nous touchions en 2008. Nous ne sommes pas les seuls dans ce cas. C'est partagé par un certain nombre de collectivités, à commencer par la Ville d'Aurillac. Mais cela démontre quand même l'importance de la chose puisque cela fait que nous avons subi une baisse de dotations de l'État de 33,72 %. Certes, ce sont des dotations de fonctionnement ; mais quand nous comparons le total de ces dotations à ce qu'est notre autofinancement, quand je dis que les marges sont fragiles, c'est que cela représente 65 % de notre autofinancement.

Alors comment avons-nous résisté ? Nous n'avons pas résisté tout seuls. Mais pendant ce temps-là, nous avons eu des recettes fiscales qui ont augmenté, non pas par l'augmentation des taux puisque nous n'avons pas augmenté les taux depuis 2002, sauf le taux de la TASCOM mais c'est mineur par rapport à l'ensemble du budget. Si je prends les chiffres, je les ai depuis 2012, c'est encore plus frappant : nous avons eu comme recettes fiscales, en 2012, 12,8 M€ et nous devrions avoir en 2017 une somme de 14,9 M€, soit sur ces six années un peu plus de 2 M€ de plus. Si nous remontions sur 2008, cela veut dire que les baisses de dotations de l'État ont été pour nous compensées à peu près par l'augmentation des recettes fiscales provenant de différents éléments puisque j'ai indiqué que nous n'avons pas augmenté les taux ; cela veut dire que cela vient de l'augmentation des bases, que cela vient de l'augmentation en matière économique du nombre de contributeurs ; cela vient aussi des efforts que nous avons faits pour développer certaines recettes, je pense en particulier aux IFER.

Un exemple important dans les IFER, ce sont les centrales photovoltaïques puisqu'en 2012 nous percevions, en matière d'IFER, 172 000 € et que la prévision 2017, c'est 420 000 €. C'est-à-dire que, rien que là-dessus, nous avons presque généré 250 000 € de plus. C'est un élément parmi d'autres.

La Contribution Foncière des Entreprises est passée de 3,6 M€ (j'arrondis les chiffres) à 4 450 000 €, sans que nous augmentions le taux de la Contribution Foncière Économique. Il y a effectivement là-dedans des évolutions de bases.

Sur la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, je vous rappelle que, quand le Président SARKOZY avait supprimé la Taxe Professionnelle, on nous avait vanté la CVAE en disant qu'il y aurait facilement une augmentation d'au moins 4 % chaque année. En fait, nous en sommes bien loin de là ; cela a un peu augmenté, mais pas du tout dans ces proportions. Nous sommes passés de 2 670 000 € à 2 900 000 €. L'augmentation a été inférieure à ce qui a été annoncé.

Mais globalement cela correspond à une croissance régulière de la recette fiscale, pas en fonction des taux, et c'est cela qui est important. Cela veut dire que, dans l'ensemble, la situation économique qui n'est jamais décrite comme excellente, et on peut considérer que c'est exact, n'est en tout cas pas aussi mauvaise que d'aucuns peuvent la décrire au sein de la Communauté d'Agglomération parce que, sinon, nos recettes économiques n'auraient pas progressé de cette manière-là.

Voilà le cadre général financier. Ces deux chiffres montrent très clairement que, s'il n'y a pas d'évolution positive des recettes fiscales, si la baisse des dotations se poursuit, cela posera quand même de gros problèmes parce que cela réduirait de manière sensible notre capacité d'autofinancement et donc notre capacité à investir. Vous voyez qu'il ne faut pas grand-chose pour bouleverser les équilibres.

Nous avons – c'est un élément important aussi – une capacité de désendettement qui est restée très raisonnable puisque nous sommes juste au-dessus de 4 ans. Je vous rappelle qu'il ne faut pas dépasser les 7 ans, et certaines intercommunalités peuvent aller à 10 sans que ce soit dramatique. Cela veut dire que, compte tenu quand même des faibles montants globaux, nous avons géré sagement mais nous avons la capacité, s'il y avait un coup dur, d'emprunter. Il peut y avoir une grave difficulté économique et la nécessité de faire un investissement lourd, il peut y avoir au point de vue des recettes un coup dur et nous avons la capacité d'emprunter en cas de nécessité. Mais, encore une fois, nous l'avons déjà dit, ce sont des coups de fusil à un coup, pas à six. Mais il vaut mieux que nous soyons dans cette situation-là que l'inverse.

Sur les éléments clés de ce budget, je dois aussi noter la question de la contractualisation. Nous avons signé une contractualisation avec le Département ; ce n'est pas neutre parce que cela fait un contrat de 2,64 M€.

Nous allons signer d'ici le mois de juin avec la Région pour un contrat de 2,14 M€.

Avec l'État, c'est déjà acté en amont, il y a le volet territorial du Contrat de Plan État-Région qui est important parce que cela nous permet d'avoir des financements pour les investissements au niveau de l'aéroport, et également pour le Pôle Intermodal. Et puis, ce CPER, globalement, inclut tout ce qui concerne la Route Nationale 122.

Nous avons aussi la recherche de subventionnements de la part de l'État. C'est le cas du FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local) sur lequel je vais revenir.

Cette année, pour la première fois en 2017, nous serons éligibles à la DETR. C'est la première fois que l'Agglomération est éligible. Nous avons fait des demandes – nous sommes en discussion – pour avoir une juste dotation de DETR, d'autant que la Ville d'Aurillac n'est pas bénéficiaire de la DETR ; elle est bénéficiaire du FSIL, mais pas de la DETR. J'espère que nous aurons une dotation correspondant à notre poids dans la vie départementale ; ce qui n'est pas encore acté. Nous savons que nous aurons une dotation, mais que je la considère en l'état comme insuffisante.

Sur le FSIL, nous devrions avoir 810 000 € ou 812 000 € pour l'année 2017, et nous aurons notification d'une subvention supplémentaire du Ministre des Collectivités de 250 000 € que nous allons flécher sur un de nos dossiers. Ce qui fera donc un peu plus de 1 050 000 € de FSIL.

Mais nous avons bien besoin de tout cela pour financer tous nos dossiers d'investissement, et pour participer à des dossiers communaux.

Ce qui est important – vous le verrez sur le document – c'est que, ne serait-ce que sur 2016, nous aboutissons quand même à un taux de subventions qui doit être de l'ordre de 36 %, et j'espère que, pour 2017, nous serons au-dessus.

Tous ces éléments nous amènent à la nécessité d'avoir des dépenses de fonctionnement gérées avec rigueur, et j'en remercie d'ailleurs la Direction parce que nous arrivons à des dépenses qui sont bien contrôlées en l'état, avec bien sûr une stabilité des effectifs, même si certains services souhaiteraient avoir davantage d'agents. Nous restons sur une stabilité ; ce qui est déjà une bonne chose.

Un mot sur la mutualisation chère à plusieurs d'entre vous. Dans le cadre de cette mutualisation, qui n'est pas à confondre avec les transferts de compétences, nous avons des discussions que nous avons commencées avec la Châtaigneraie parce que, sur un certain nombre de dossiers, je pense en particulier à l'urbanisme, nous en avons déjà un peu discuté et cela va se poursuivre au niveau des directions et entre nous avec Michel ROUSSY pour l'urbanisme et avec le Président TEYSSEDOU, je pense que nous allons pouvoir avancer de manière rapide sur plusieurs dossiers avec la Communauté de Communes de la Châtaigneraie ; ce qui a toute sa cohérence, et cela va aller assez vite parce que c'est une volonté commune.

La mutualisation peut aussi bien sûr toucher des relations avec le Conseil Départemental. Il y a des dossiers, en particulier au niveau économique, où nous avons besoin d'une force de frappe. Il ne faut pas rêver, nous faisons beaucoup d'efforts en matière d'investissements ; au niveau du fonctionnement, nous n'avons pas une force de frappe suffisante pour que nous soyons suffisamment opérationnels. Donc, dans le cadre de la réorganisation de l'Agence Économique Régionale, nous devons en discuter, ce n'est qu'une potentialité en l'état puisque tout cela va être revu par le Conseil Régional, je pense qu'il serait bon que nous y participions et que le Conseil Départemental y participe aussi puisqu'il a une compétence « attractivité du territoire » qui devrait – je le dis aux Conseillères et Conseillers Départementaux – permettre que nous puissions travailler, l'ensemble des collectivités, pour flécher une force de frappe en matière économique. Quand nous parlons de communication et de démarche constructive pour aller chercher de l'activité économique, voire développer des entreprises, il faut que nous ayons la force de frappe nécessaire, et moi je souhaite – en tout cas, c'est le message que je transmets – que nous puissions nous associer, les diverses collectivités, pour réaliser cela.

Un dernier mot de présentation générale. Tout cela se fait dans un contexte où nos agglomérations moyennes, comme d'ailleurs les villes moyennes, sont quand même dans une situation plus difficile que les autres. Je vous l'ai dit souvent, nous, il faut que nous intervenions dans de nombreux domaines. Nous intervenons sur l'accessibilité ; nous avons débloqué le dossier de la RN 122 en y mettant 1 M€ ; ce n'est pas beaucoup sur les 53 ou 54 M€ qui sont nécessaires, mais cela a permis de débloquer le dossier. Mais, enfin, l'État, là, ne chipote pas sur le fait de savoir si nous sommes dans nos compétences ou pas.

Sur l'accessibilité aérienne, nous y reviendrons tout à l'heure, quand je rappelle que nous sommes propriétaires de l'aéroport, que nous le gérons et que nous finançons, à concurrence en moyenne de plus de 400 000 € par an, la ligne aérienne, les métropoles n'en sont pas là.

Pour prendre un autre exemple, sur le train, nous essayons de discuter et d'avancer pour préserver nos lignes ; il n'est pas impossible qu'on nous dise bientôt : « ce serait de bonne politique que la Communauté d'Agglomération et le Département fassent un geste symbolique pour préserver la ligne Aurillac-Brive ».

Si nous y rajoutons l'enseignement supérieur, là aussi ce sont des collectivités comme les nôtres qui sont obligées d'intervenir, je n'ose pas dire à la place de l'État mais je le pense fortement. Nous le faisons, mais c'est la caractéristique de nos agglomérations moyennes, de nos villes moyennes qui sont très clairement celles qui ont le plus souffert au niveau du financement et du poids de l'impôt local ces dernières décennies. Certains candidats aux présidentielles l'ont dit, et je partage cela ; il n'est pas normal qu'à Paris l'on paye 3 fois, 4 fois, 5 fois ou 6 fois moins d'impôt local que l'on en paye dans les villes moyennes.

Tout cela ne nous empêche pas d'avoir des projets, d'avoir un budget correct, mais ce sont des éléments qu'il faut intégrer dans nos réflexions et dans nos perspectives d'avenir, en même temps avec la nécessité d'avoir une politique équilibrée sur l'ensemble du territoire entre la ville centre et les 24 autres communes.

Voilà les éléments généraux dont je voulais vous faire part.

Sur le budget 2016, vous avez les éléments fondamentaux sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement, sachant que le Budget Principal en fonctionnement est celui qui pèse le plus. Cela, c'est la vision 2016. Les Budgets de l'Eau et de l'Assainissement représentent quand même 8,5 M€. Le Budget des TDMA correspond à une somme de 6,92 M€. Le Budget des Transports, c'est 4,36 M€. Le Centre Aquatique : 1,27 M€.

En 2016, en investissement, c'est encore le Budget Principal qui a le plus investi.

Il se pourrait que ces chiffres, dans l'avenir, soient modifiés parce que, quand nous travaillons sur le dossier de Souleyrie, rien que le dossier de Souleyrie, ce sont 30 M€ d'investissements sur l'assainissement.

Monsieur le Vice-Président, je vous laisse présenter la suite.

M. Daniel FABRE.- Les recettes réelles de fonctionnement pour 2016 se sont élevées à 27 828 314 €. Lorsque l'on regarde le schéma de répartition, les dotations de l'État pèsent pratiquement 30 % dans ces recettes de fonctionnement, les impositions économiques 30 %, les impositions sur les ménages un peu plus de 32 %. Le complément de recettes est constitué par les ressources propres.

Au niveau des dépenses, les dépenses réelles de fonctionnement pour 2016 s'élèvent à 13 770 000 €. Dans ces dépenses, nous avons les postes suivants :

- l'administration générale pour 19 %
- le SDIS pour 17 %
- la culture pour 14 %
- les sports et loisirs pour 10 %
- les interventions sociales pour 6 %
- le cadre de vie pour 8 %
- et le développement économique pour 14 %.

S'agissant du poids respectif en 2016 des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement, comme nous l'avons vu précédemment, la DGF et les autres dotations représentent une somme de 8,12 M€. Les ressources fiscales s'établissent à 17,31 M€. Par ailleurs, pour des sommes moindres, nous avons les produits des services, les autres produits et l'excédent antérieur reporté qui s'élève, lui, à 1,07 M€.

Cela fait nous donc un budget de 27 828 000 €.

Pour ce qui concerne les dépenses, nous avons :

- le reversement aux communes pour 4,36 M€,
- le FNGIR pour 3,02 M€,
- les subventions versées pour 6,72 M€,
- les frais de personnel pour 4,25 M€,
- les charges courantes de fonctionnement pour 2,12 M€,
- les charges financières pour 0,62 M€,

- les autres charges pour 0,06 M€,
- un résultat d'exploitation de 5,52 M€.

Nous pouvons considérer maintenant le poids respectif en 2016 des recettes et dépenses réelles d'investissement.

Au niveau des recettes, nous avons eu en 2016 :

- les fonds propres pour 2,86 M€,
- les subventions d'équipement perçues pour 1,22 M€,
- les emprunts pour 1,82 M€,
- les autres produits pour 0,03 M€,
- un besoin de financement à hauteur de 0,21 M€,

Ce qui nous fait une somme de 5,9 M€.

Pour ce qui concerne les dépenses, en 2016, nous avons eu :

- les dépenses d'équipement pour 2,31 M€,
- les subventions d'équipement versées pour 0,91 M€,
- les autres dépenses pour 260 000 €,
- le remboursement de la dette pour 2,49 M€,
- le résultat antérieur reporté pour 0,17 M€.

Ce graphique vous montre la répartition des dépenses réelles d'investissement en 2016, hors Restes à Réaliser et projets portés par la SEBA 15. Ces dépenses d'investissement représentent un montant de 5 970 204 €. Dans ces dépenses, nous avons :

- le remboursement de la dette (38 % des dépenses),
- l'administration générale (6 % des dépenses),
- l'enseignement supérieur (3 % des dépenses),
- la culture (13 % des dépenses),
- les sports et les loisirs (12 %),
- les interventions sociales (0,2 %),
- le cadre de vie (8,8 %),
- le développement économique (19 %).

Nous pouvons voir par quelques photos les actions réalisées en 2016 au niveau du Budget Principal :

- Le Stade Jean Alric, pour lequel les travaux ont été effectués en grande partie en 2016 et se terminent en cette année 2017, puisque l'ouverture est prévue pour le mois de juillet.
- Le développement de l'animation en réalité augmentée au niveau du Rocher de Carlat. Là aussi, le projet est bien avancé. Il devrait aboutir sur cette année 2017.
- Sur le Puech des Ouilhes, il y a eu en 2016 la poursuite des aménagements.
- A l'Aéroport, il a été réalisé l'agrandissement du parking pour voitures.
- Il y a eu la négociation d'un nouveau dispositif d'aide pour l'amélioration de l'habitat.
- Il y a eu le lancement des études du PLUi-H.
- L'étude du futur Pôle d'Échange Intermodal du quartier de la Gare qui est en cours.
- L'étude pour la méthanisation et l'hydrogène. Là aussi, c'est un dossier qui est avancé et qui devrait aboutir assez rapidement.
- Une subvention d'intérêt commun a été accordée pour le marché couvert d'Aurillac. Cela, c'est réalisé.
- Nous avons eu enfin le soutien à l'École Départementale d'Équitation.

Voilà ce que je pouvais dire sur la réalisation du budget 2016 s'agissant du Budget Principal.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous voterons le compte administratif tout à l'heure. Je vais vous présenter le budget primitif 2017 pour ce qui concerne le Budget Principal.

Sur les recettes, cela correspond aux équilibres que je vous ai donnés.

Simplement, nous voyons la contraction de dotations de l'État puisque, là, nous passons à 27,5 % des recettes totales, alors que l'imposition des ménages représente 31 % des recettes. Au fil des années, nous voyons que cela s'est inversé.

Nous voyons le poids des impositions économiques avec notamment la Contribution Foncière Économique et la CVAE. Ces impositions économiques représentent 30,5 % des recettes.

Nous voyons que cela fait trois tiers finalement : un petit tiers de dotations de l'État, un autre tiers constitué par les impositions sur les ménages et un dernier tiers constitué par l'impôt économique.

Là, nous avons un histogramme qui représente l'évolution des dotations et compensations versées à la CABA par l'État. Ce n'est pas la peine d'en rajouter. Je vous ai donné les éléments tout à l'heure. Les graphiques sont encore plus parlants. Maintenant, nous n'avons plus de point d'interrogation à la place des prévisions 2017. Le graphe est donc un tout petit peu inexact. Il vaut mieux se tromper dans ce sens-là que dans l'autre, Monsieur DESTANNES.

Là, vous voyez les taux de fiscalité.

Pour ce qui concerne la Taxe d'Habitation, en sachant que suite au transfert découlant de la suppression de la Taxe Professionnelle, nous avons pris la part départementale de la Taxe d'Habitation. Nous avons toujours laissé le taux à 11,30. Donc augmentation zéro.

Pour le Foncier Non Bâti, idem.

Pour la CFE, nous avons voté le taux en 2011 à 30,09. Nous laissons le taux toujours au même niveau.

Nous vous proposons de laisser les taux inchangés pour l'année 2017.

Nous vous avons rappelé, comme chaque année, l'évolution des taux de Taxe Professionnelle de 1998 à 2008.

On oublie souvent de constater et de reconnaître que ce n'est pas si fréquent qu'une collectivité n'augmente pas les taux pendant 15 ans.

Nous pouvons considérer maintenant les dépenses réelles de fonctionnement pour 2017. Evidemment, c'est variable chaque année en fonction de l'évolution des choses. Vous siégez tous dans des collectivités municipales, vous voyez que nous avons un poids des charges de personnel qui est inférieur à ce qui existe en général dans les communes.

Pour le reste, on peut voir que le développement économique représente 13 % des dépenses ; ce qui est important.

On ne voit pas tout à fait le SDIS. Notre contribution au SDIS est considérable. Nous n'en parlons pas, nous payons, n'est-ce pas, Monsieur le Vice-Président du SDIS ? Mais c'est un coût absolument considérable. C'est ce qui est schématisé en rose en bas du camembert. 15 % des dépenses de fonctionnement sont fléchées sur le SDIS, et nous ne maîtrisons pas beaucoup ce qui se passe au niveau du SDIS.

Les dépenses de communication représentent 1 % des dépenses de fonctionnement. On ne peut pas dire que nous abusons dans ce secteur.

Sur ces graphiques reprenant le fonctionnement du Budget Principal, vous avez tout ce que nous avons décrit. Nous voyons que les ressources fiscales correspondent maintenant à 70 % des recettes.

Sur ce camembert, vous avez les dépenses d'investissement pour 2017.

Les dépenses de développement économique représenteront 36 % des dépenses. Cela montre que c'est vraiment la priorité du budget qui vient.

Les dépenses pour le cadre de vie représenteront 15 % des dépenses d'investissement.

Les interventions sociales (aires d'accueil, maison médicale de garde, Politique de la Ville) devraient représenter 1 % des dépenses.

Les sports et loisirs : 14 % des dépenses.
 La culture : 6 % des dépenses.
 L'enseignement supérieur : 1 % des dépenses.
 L'administration générale : 10 %.
 La dette : 17 % des dépenses.

Là, vous avez la répartition des recettes et des dépenses pour le Budget Principal. On voit que les subventions d'équipement perçues représentent quand même une somme de 6,58 M€ ; c'est significatif.

Les emprunts représentent une somme de 9,54 M€.

Les fonds propres devraient s'établir à un montant de 4,88 M€. Si nous n'avions pas cela, nous serions effectivement extrêmement gênés.

Le taux de subvention du budget primitif d'investissement, ce n'est peut-être pas 33,4 % des dépenses d'équipement. Cela doit être un peu plus, selon une pertinente remarque du Vice-Président en charge de la contractualisation qui a refait les calculs. Il vous est indiqué à l'écran tous les généreux donateurs, de l'Europe à l'État, en passant par le Département et la Région.

J'ai oublié de parler tout à l'heure de la « convention Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte ». Ce n'est pas neutre, ce sont des sommes importantes qui sont fléchées sur plusieurs de nos dossiers.

Nous allons voir les actions prévues sur 2017.

Il y a une action que vous connaissez bien, qui sera terminée dans l'été pour la nouvelle saison, c'est la finalisation de la restructuration de la tribune Marathon et du terrain d'entraînement au stade Jean Alric.

Il est prévu l'aménagement et le développement de la visite en réalité augmentée au niveau du Rocher de Carlat. On a cru que c'était du vrai. Eh bien, non, cela c'est la réalité augmentée. C'est dans la chapelle qui était sur le rocher.

La photo que vous voyez, c'est la réunion publique à Carlat.

Là, c'est le parcours qui existera sur le rocher. C'est un investissement total de l'ordre de 800 000 €.

Cela, c'est le bâtiment d'accueil qui sera intégré au site. Mme le Maire vient de me dire qu'elle avait trouvé un président pour présider l'association qui gèrera l'équipement.

Mme COURCHINOX.- Absolument.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela, c'est le lancement des travaux de la Station de Pleine Nature, chère à M. le Maire de Mandailles-Saint-Julien.

Cela, je pense que cela correspond à l'ancienne disposition. Les services de l'État nous ont indiqué que tout cela, c'était inondable, que ce n'était pas la crue décennale, ni centennale, mais la crue millénaire. Donc, suite à la négociation avec les services de l'État, nous allons bouger un petit peu l'implantation du bâtiment, sans que cela change beaucoup les choses.

Sur le Puech des Ouilhes, nous allons poursuivre les aménagements, je pense, Monsieur DALL'AGNOL.

M. DALL'AGNOL.- Le cheminement va se poursuivre jusqu'à l'accès à l'île où il y aura des bains de soleil.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sont des équipements, les bains de soleil ?

M. DALL'AGNOL.- Oui.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela, c'est assez important. C'est la négociation que nous avons menée avec l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation. Vous savez que l'État a constitué une société privée pour valoriser les actifs fonciers de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation et nous avons décidé – cela est déjà passé devant le Conseil Communautaire – d'acquérir la parcelle qui est en jaune, sachant que le reste est propriété du Département qui avait mis, lorsqu'ils ont mis le terrain à disposition des haras, une clause de retour. Le Département peut donc récupérer tout le reste qui est au-dessus. Nous, nous achetons cela à l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation, nous avons négocié le prix d'acquisition, nous devons être à 320 000 € ou 330 000 €.

M. DESTANNES.- Nous sommes même à 306 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, à 306 000 €, c'est vrai. Cela a été une négociation meilleure que ce que nous avions prévu. Ils étaient partis de 400 000 €. Cela va nous permettre, le Département et nous-mêmes, de contrôler l'ensemble de l'actif immobilier de ce secteur pour permettre de maintenir ce secteur à vocation de Pôle Cheval.

Là, c'est M. DALL'AGNOL qui va vous entraîner sur la Route d'Artagnan. Il peut d'ailleurs nous en dire un petit mot pour ceux qui n'auraient jamais entendu parler de la Route d'Artagnan qui est une route qui part du Gers, de la ville natale du célèbre d'Artagnan pour se finir en Hollande, à Maastricht, où il est mort. Là, nous parlons de Maastricht, Monsieur ROUME, mais il s'agit uniquement de la ville où est mort d'Artagnan.

M. DALL'AGNOL.- C'est un projet que nous avons. Comme il existe des routes cyclistes ou des routes piétonnes, il est question de monter avec 5 autres Pays la route de d'Artagnan. Si vous avez la curiosité de regarder sur le net et de taper « route d'Artagnan », vous découvrirez qu'elle passe déjà par Aurillac. Il s'agit donc, pour nous, de bien nous positionner, de monter un projet et d'accompagner ce projet sur le territoire de la CABA depuis l'entrée sur Ytrac pour une sortie du côté de Mandailles, en essayant de mettre dans la boucle tout ce qui a un rapport avec cette route. Nous pensons à Ytrac avec la forêt, nous pensons aux haras, nous pensons à Lascelles, nous en parlerons tout à l'heure ; et puis, nous pensons aussi à Mandailles puisque nous avons même trouvé que, sur Mandailles, il existait un bâtiment-relais où il y avait une diligence autrefois.

Pour vous en dire simplement un petit mot puisque beaucoup de personnes ont vu la réalité augmentée, imaginez que, dans la forêt d'Ytrac, il y ait un arbre particulier ou un rocher particulier ; nous allons l'identifier, cela servira de marqueur ; et puis d'Artagnan, Athos ou Porthos va apparaître grandeur nature, et les usagers pourront faire des photographies. Voilà donc dévoilé un petit peu quel peut être le projet. Enfin, il sera assez novateur. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Ils ont déjà bien avancé là-bas avec l'Europe pour avoir des financements et monter ce dossier. Cela a un intérêt par rapport au maintien du Pôle Cheval à côté du secteur des Haras.

Ensuite, dans les investissements prévus sur 2017, nous avons sur l'Aéroport, l'extension du parking avions, parce que nous avons fait le parking automobiles, mais nous avons la nécessité d'agrandir le parking avions, non pas que beaucoup d'avions commerciaux vont se croiser, mais il y en a souvent un en panne, c'est assez fréquent, et pour les manœuvres, cela devient juste au niveau de la place. Nous allons donc élargir ce parking ; ce qui est indispensable.

Nous allons reconstruire un local pompiers avec la visibilité nécessaire – ce qui n'est pas le cas aujourd'hui – et restructurer et reconstruire tout le secteur aéroclub/restaurant qui est bien vieux et qui a un vrai besoin de modernité. Cela, c'est dans les opérations d'équipement qu'il faut réaliser.

Nous envisageons également de faire une étude pour la rénovation thermique de l'aérogare.

Sur l'aéroport, nous prévoyons aussi une étude pour l'extension du seuil 15. Là, Monsieur DESTANNES, je vous laisse la parole.

M. DESTANNES.- Le seuil 15, comme vous pouvez le voir sur cette photographie, c'est le bout de la piste qui se situe côté RN 122. La certification européenne nous oblige à avoir maintenant des dégagements importants en amont du seuil, si un avion n'arrête pas sa course avant le bout de la piste. Il nous faut une distance de 150 mètres au-delà du seuil. Nous ne respectons pas cette distance aujourd'hui. Il y a donc nécessité de faire des acquisitions foncières et de terrasser la plate-forme à l'amont de la photo, en sachant que ces travaux-là se font en coordination avec ce que va débiter la DREAL sur la RN 122 puisque nous avons un ouvrage qui va être réalisé juste en haut de la photo, étant donné que le nouveau faisceau de la route nationale passera là.

M. LE PRÉSIDENT.- Et puis, sur l'aéroport toujours, nous allons déplacer la station météo. Nous voulions l'envoyer loin. Mais en fait nous n'allons pas aller très loin. Compte tenu des infrastructures en cours de réalisation, nous ne pouvons plus la laisser là. Nous aurions bien voulu qu'ils aillent beaucoup plus loin, mais ils n'en ont pas envie.

Sur la ZAC d'Esban II, nous allons terminer la réserve foncière et lancer les études pour l'aménagement de cette ZAC d'Esban II. Le côté « acquisitions foncières » qui a été un peu long parce qu'il y avait des procès entre propriétaires et fermiers est terminé et nous pouvons considérer que cette opération est bouclée et que nous avons 37 hectares qui nous permettront d'envisager l'avenir s'il y avait besoin, pour X raisons, de trouver du terrain pour des entreprises amenées à venir sur cette ZAC ou à se déplacer de leur situation actuelle. Mais, cela, c'est bouclé et nous finirons le travail en 2017.

En ce qui concerne la 6^{ème} tranche du Pôle Immobilier d'Entreprises qui est portée par la SEBA 15, nous avons posé la première pierre en présence de M. HORTEFEUX il y a un mois ou un mois et demi. La construction a commencé. Elle est en cours.

Suite à l'opération de lease-back que nous avons financée à hauteur de 3,5 M€, la société Eurocomfort nous a demandé de financer la construction d'un bâtiment complémentaire utile pour leur restructuration, et ce sera donc réalisé au cours de l'année 2017 puisqu'ils sont assez pressés.

Nous allons participer à l'aménagement de la RN 122. Nous nous en serions bien passés, mais finalement, puisque c'est décidé, plus tôt nous pourrions payer et plus tôt nous pourrions payer le maximum, meilleur ce sera puisque ce sera la démonstration que les choses avancent. Nous poussons, les uns et les autres, l'État à avancer vite. Ce qui n'est pas facile, mais nous pouvons espérer que les premiers commencements de travaux seront pour 2017, au moins sur la création des premières infrastructures. Nous avons donc décidé d'y mettre 1 M€.

Cette année, nous y avons mis 250 000 €, mais il pourrait y en avoir plus ; tout ce que nous pouvons espérer justement, c'est d'en mettre plus. Il y a beaucoup de contraintes réglementaires. Nous avons eu la période « du triton marbré » ; animal qui nous a causé beaucoup de difficultés. En ce moment, nous allons rentrer dans la période archéologique puisqu'il y a 7 % de toute la parcelle qui vont faire l'objet de fouilles archéologiques. Nous allons essayer de faire en sorte qu'ils fassent cela plus vite que prévu parce que perdre 6 ou 7 mois à cet endroit-là, ce n'est guère raisonnable, alors qu'il y a urgence.

Nous avons une réunion de travail là-dessus vendredi. Nous activons les choses, nous provoquons les réunions, etc. Mais, quand même, quand on voit le temps qu'il faut pour sortir

un dossier comme cela, on peut s'interroger. L'autre jour, un représentant des Services de l'État nous a indiqué, à M. le Maire d'Aurillac et à moi-même, que finalement c'était rapide et qu'il y a d'autres dossiers sur la Région Auvergne où c'était moins rapide. Il nous disait cela très sérieusement. Eh bien, moi, je trouve que ce n'est pas rapide du tout. Peut-être faudra-t-il envisager une action du type « Guyane » puisque cela a l'air de marcher en Guyane.

Dans les actions 2017, nous envisageons une action importante, c'est l'acquisition des emprises ferroviaires de la SNCF, à la gare. Nous allons acheter presque 3 hectares. C'est enfin bouclé normalement avec la SNCF. C'est un dossier qui a nécessité tant de discussions et de négociations, M. CHAUSI en sait quelque chose, que c'est un heureux dénouement. Nous savons combien ils en veulent. Ils sont prêts à vendre. C'est un progrès considérable. Nous allons faire en sorte de signer l'acte le plus rapidement possible. Ils ne nous vendent pas la gare, je vous rassure ; ce n'est pas qu'ils n'en auraient pas envie...

Nous aurons aussi en 2017 l'OPAH 2017-2022. C'est un dossier sur lequel entre l'ANAH, c'est-à-dire l'État et la Communauté d'Agglomération, ce sont 7,5 M€ qui vont être injectés avec un effet multiplicateur considérable à destination de nos concitoyens, mais aussi des artisans du bâtiment parce que, pour eux, c'est extrêmement important.

Nous poursuivrons l'étude du PLUi-H chère à Michel ROUSSY, qui est d'une simplicité administrative remarquable, comme le SCoT... Et il n'y a pas beaucoup d'accumulation de réunions...

Nous préparerons en 2017 le réaménagement du Centre Technique Communautaire qui en a bien besoin, qui est dans les dossiers d'investissement.

Nous envisageons la constitution d'une SEM Méthanisation et des études opérationnelles dans ce cadre-là puisque vous savez que ce dossier, au point de vue des études, est finalisé, que c'est un très bon dossier. Nous avons besoin d'acquérir, pour la construction de la nouvelle station de Souleyrie, un peu de terrain appartenant à M. MATIÈRE qui en est d'accord et nous pourrions installer une unité de méthanisation dans ce secteur-là. Là aussi, cela devrait aller relativement vite.

Nous vous proposons dès cette année d'acquérir une station d'hydrogène dans des conditions financières intéressantes puisqu'il y a des subventions de l'ADEME et de la société qui construit ce genre de chose. Cela permettra de faire fonctionner des véhicules avec de l'hydrogène, que ce soit des automobiles ou des vélos.

Enfin, nous avons de nouvelles actions, mais qui sont habituelles, qui viennent assez fréquemment : c'est la subvention du Budget Principal à différents budgets annexes, pour la première fois sur l'eau et l'assainissement, également sur les campings, les transports et le centre aquatique ; et puis, ce sont les subventions d'intérêt commun que nous allouons, chères à toutes vos communes, et chères pour la Communauté d'Agglomération.

Voilà ce que je pouvais dire sur le Budget Principal. Y a-t-il des interventions sur ce Budget Principal, avant que nous examinons les budgets annexes que présenteront chacun des Vice-Présidents ? Qui souhaite intervenir ? Monsieur MATHONIER, vous avez la parole.

M. MATHONIER.- Je vais dire un petit mot pour dire d'abord que ce budget est bien conforme aux grandes orientations budgétaires que vous aviez énoncées, Monsieur le Président, lors du Conseil de février.

Dans un contexte très contraint, maintenir la capacité d'investissement de la Communauté d'Agglomération est toujours un élément très difficile, et je pense que c'est le résultat d'une gestion très serrée des différentes charges de fonctionnement et d'un travail important sur la

contractualisation qui permet de bénéficier de subventions qui aident à faire passer les caps difficiles.

Après, dans les programmes d'investissement, nous retrouvons les grandes orientations que vous aviez données, qui sont tournées résolument vers l'avenir, avec les projets d'investissement économique où nous avons quand même de lourds dossiers entre les zones d'Esban, le développement de la Sablière, la participation à la RN 122, notre contribution sur l'Aéroport. Tous ces dossiers sont des dossiers structurants pour notre territoire et peuvent nous permettre d'aboutir sur des engagements qui avaient été pris par ailleurs et qui sont, à mon avis, très intéressants et nécessaires d'être menés pour conserver l'attractivité de notre territoire.

Comme vous l'avez dit, ce sont les investissements que nous faisons aujourd'hui qui doivent permettre d'améliorer l'attractivité sur notre territoire, qu'il s'agisse de l'attractivité économique ou de l'attractivité touristique puisqu'il y a des projets structurants en termes touristiques qui sont déterminants pour notre avenir. Je pense aussi que les Zones d'Activités Économiques que nous gérons dans le cadre des nouvelles compétences de la CABA, dans leur élargissement, mais aussi dans la volonté que nous avons de maintenir du foncier disponible pour tous les projets, me semblent aujourd'hui absolument essentielles.

On ne voit pas apparaître aussi toute la partie immergée des contributions des différentes SEM pour maintenir cette activité, mais elles ne peuvent exister que parce qu'il y a un engagement très fort de la Communauté d'Agglomération au titre des participations que nous leur apportons. Ce n'est pas neutre, même si cela n'apparaît pas clairement. Je pourrais parler de la 6^{ème} tranche du Village d'Entreprises mais aussi de toutes les actions qui sont menées pour permettre l'attractivité économique de notre territoire.

Moi, je me félicite que ces investissements soient défendus, tout en n'augmentant pas l'endettement de la Collectivité ; ce qui est quand même un élément important pour l'avenir. Vous avez souligné tout à l'heure la capacité qu'avait la Collectivité à intervenir et à pouvoir emprunter sur les années à venir s'il y avait un coup dur. En tout cas, cette capacité à investir et à emprunter, c'est le résultat d'une gestion prudente qui porte ses fruits et qui, dans les périodes d'incertitudes que nous allons connaître sur les dotations, est absolument nécessaire.

Et puis, l'autre élément, c'est le maintien des taux d'imposition à leur niveau depuis plus d'une dizaine d'années. Comme vous le disiez, Monsieur le Président, ce n'est pas un élément facile dans le contexte actuel, et je pense qu'il y a très peu d'intercommunalités qui ont réussi ce pari.

Moi, je suis donc très heureux de ce budget, des grandes orientations qui viennent d'être évoquées et des projets d'investissement, notamment en termes d'assainissement, qui ont été évoqués. Nous avons déjà vu beaucoup de choses, nous les reverrons tout à l'heure en détail. Sur ce budget 2017, je me réjouis des actions majeures que nous envisageons avec de très lourds programmes d'investissement.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Maire. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur MOINS, vous avez la parole.

M. MOINS.- Je voulais compléter les propos de Pierre MATHONIER concernant ce budget. Si ce projet de budget propose beaucoup d'investissements, c'est aussi parce que vous avez su nouer des relations importantes entre la CABA et les autres collectivités, en l'occurrence la Région et le Département. Si aujourd'hui nous pouvons faire des investissements significatifs, c'est parce que ces collectivités participent de manière importante au soutien de ces investissements ; ce qui est une bonne chose. Ce n'était pas forcément acquis, au moins en ce qui concerne la Région Auvergne-Rhône-Alpes puisque nous étions dans une autre configuration géographique, et je pense que vous avez très objectivement su tirer tous les éléments pour que la CABA puisse bénéficier de l'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Cela, c'est le premier point que je voulais souligner.

Le deuxième point qui me semble très favorable, ce sont mes marottes, Monsieur le Président, c'est la mutualisation. Lors du débat d'orientations budgétaires de l'année dernière, j'avais pensé à cette aide au soutien au développement économique. Je retiens dans vos propos ces deux soucis.

Le premier, c'est la mutualisation avec d'autres collectivités, cela peut être le Département ou cela peut être une autre Communauté de Communes. C'est important. Le Département du Cantal s'oriente aussi dans de tels rapprochements ; ce qui était une nécessité compte tenu du volume de nos collectivités.

Le deuxième élément, c'est le soutien à l'activité économique et l'idée d'une relation avec l'Agence Régionale de Développement Économique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. C'est un élément très fort et très important. Nous ne pouvons agir dans notre territoire qu'en étant groupés tous ensemble, compte tenu en réalité de la fragilité ou de la faiblesse de nos collectivités respectives. Si nous ne travaillons pas ensemble, nous travaillerons mal. Il faut donc que nous arrivions à avoir une démarche d'ensemble. Je voulais très sincèrement vous en féliciter.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur MOINS. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur GRANIER, vous avez la parole.

M. GRANIER.- Moi, je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit par le Président et par tout le monde. Je tenais juste à remercier les Services qui, sous l'impulsion du Président, cherchent systématiquement à trouver de nouvelles ressources ; ce qu'ils font depuis de nombreuses années. Par exemple, les IFR résultent du travail des Services, sous l'impulsion du Président. Les Services passent beaucoup de temps à regarder tous les textes qui sortent pour trouver toutes les petites lignes qui vont nous permettre de trouver de nouvelles finances parce que, sur nos territoires, c'est compliqué. Je voulais donc simplement les remercier.

M. LE PRÉSIDENT.- Je remercie effectivement les Services qui sont très compétents, à commencer par la Direction. Nous avons une très bonne équipe, et d'une manière générale des Services qui, globalement, fonctionnent bien. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur ROUME, vous avez la parole.

M. ROUME.- C'est un petit clin d'œil que je veux faire dans la période actuelle. Je m'associe d'abord aux interventions précédentes parce qu'effectivement nous avons un budget bien construit qui permet d'agir dans des conditions nationales difficiles, y compris des conditions locales avec le potentiel économique tel qu'il est. Mais, depuis le début de vos propos, Monsieur le Président, j'ai une chose qui me trotte dans la tête ; je me demande si nous ne sommes pas en train de commettre une erreur. J'ai lu attentivement les différents programmes des candidats à l'élection présidentielle car nous sommes désormais à quelques jours de l'élection, et j'ai essayé d'attacher un peu plus d'importance à ceux qu'on nous présentait comme les lauréats, et j'ai remarqué qu'un des candidats pouvant remporter cette élection nous proposait d'exonérer 80 % des familles de taxe d'habitation. Alors cela, c'est une chose, c'est une proposition, mais il explique comment il la finance ; c'est-à-dire que l'État compensera par des dotations aux collectivités le niveau des recettes qu'il y avait auparavant en taxe d'habitation. Je me dis : c'est un peu dommage de ne pas augmenter les taux parce que ce sera sur cette année que les choses seront calculées. Voilà, c'était pour vous faire un clin d'œil.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur ROUME, comme ceux qui ont travaillé sur cette excellente proposition se sont doutés que des élus intelligents comme vous auraient immédiatement cette idée un peu perverse, il a été prévu que l'on prenait comme référence l'année d'avant.

Donc, si nous augmentions les taux, cela n'aurait qu'une conséquence, c'est que le remboursement effectué auprès de chacun de nos concitoyens bénéficiant de cela ne serait fait qu'à hauteur de l'année précédente et que l'augmentation des taux serait très visible pour chaque citoyen puisqu'il y aurait un remboursement qui ne prendrait pas en compte l'augmentation des taux. Vous voici rassuré.

M. ROUME.- Oui, parce que la mesure serait en œuvre dès cette année, si je comprends bien.

M. LE PRÉSIDENT.- Le plus rapidement possible, mais pour cela il faut que vous fassiez un effort.

M. ROUME.- Ce n'est pas à l'ordre du jour, Président...

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non.
Nous passons aux budgets annexes. Sur le Budget de l'Eau, nous avons notre spécialiste.

M. BRUNEAU.- Merci, Monsieur le Président. Pour poursuivre ce que vous avez dit sur la dernière diapositive présentant les projets d'investissement 2017, effectivement, pour la première année, il vous était proposé dans une délibération du groupe A de verser une subvention d'investissement de 200 000 € pour le Budget de l'Eau et pour le Budget de l'Assainissement. C'est-à-dire que, compte tenu des investissements forts à venir aussi bien pour l'un que pour l'autre, puisque pour l'eau ce sont entre 23 et 41 M€ qui sont projetés sur les années à venir et pour l'assainissement ce sont d'ores et déjà 32 M€ pour la mise aux normes de Souleyrie, il est tout à fait utile d'abonder le budget d'investissement de ces 200 000 €. Il vous est proposé de le faire sur les 5 prochains exercices, en sachant que, chaque année, une délibération actera cette subvention. Un engagement plafond sera fixé à 500 000 € par an pour les deux opérations, l'eau et l'assainissement. Voilà ce que je voulais dire en préalable.

Sur le Compte Administratif du Budget de l'Eau, vous avez tous les chiffres sur ces graphiques, en sachant que nous pouvons les mettre en comparaison avec ce qui vous est proposé pour le Budget Primitif 2017.

Nous pouvons voir qu'en charges courantes, il a été réalisé 1,35 M€ en 2016, mais il était prévu 1,57 M€ au budget primitif 2016. Et, là, pour le budget 2017, il vous est proposé d'inscrire 1,51 M€ ; c'est donc une légère diminution.

Pour les frais de personnel, 2,35 M€ ont été réalisés. Il est inscrit 2,36 M€ sur le budget 2017. Donc, là, c'est stable.

Pour les reversements à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, de toute façon, c'est neutre puisque nous trouvons les recettes équivalentes. C'est le prélèvement qui est réalisé pour l'Agence de l'Eau.

En recettes, vous avez les ventes d'eau qui sont envisagées en 2017 à la même hauteur qu'en 2016, à 100 000 € près.

Nous avons donc tout à fait des budgets similaires sur 2016 et 2017.

Nous avons, sur 2017, un total du budget de fonctionnement de 6 907 000 €.

Pour ce qui concerne l'investissement, dans les emprunts, vous voyez que l'emprunt, par rapport à l'année dernière, a nettement augmenté, ainsi que le remboursement de la dette puisque nous passons de 0,26 M€ en 2016 à 1,03 M€ pour 2017, mais il faut savoir que, dans cette somme, aussi bien en recettes qu'en dépenses, au chapitre « emprunts », nous avons 650 000 € qui proviennent du refinancement d'un emprunt conséquent avec des taux importants.

Les dépenses d'équipement vous seront détaillées tout à l'heure avec la présentation des différentes opérations.

Pour ce qui concerne les subventions d'équipement en recettes, il y a donc les 200 000 € qui sont versés par le Budget Principal.

Dans les 1,73 M€, vous avez également les subventions de l'Agence de l'Eau pour le renforcement d'Ytrac/Sansac/Lacapelle et pour la lutte contre les fuites + les premières opérations consécutives au Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable. Et puis, vous avez également l'intervention du Département.

Nous pouvons voir quelles ont été les réalisations 2016.

Il y a eu le renforcement de l'alimentation en eau potable sur Lacapelle/Sansac/Ytrac. Cela, ça a représenté quand même 1,28 M€ de dépenses d'investissement.

Ensuite, vous avez eu le chantier de rénovation de la rue Paul Doumer en lien avec les travaux de la Commune.

Il y a eu l'interconnexion du bourg de Saint-Simon et de l'usine Lallemand avec le grand réseau d'Aurillac/Arpajon pour améliorer la ressource à la fois pour les habitants du bourg et également pour accompagner le développement de l'usine Lallemand.

Nous avons également poursuivi le programme de résorption des fuites.

Nous pouvons voir maintenant ce qu'il vous est proposé pour 2017.

Nous allons adopter le schéma directeur d'alimentation en eau potable qui, lui, débouchera sur des études et des travaux puisqu'il y aura notamment 526 000 € pour le génie civil des réservoirs et des captages, 228 000 € pour l'étude des déclarations d'utilité publique et les acquisitions foncières pour les captages, 145 000 € pour la reprise du puits de Velzic dont la production commence à diminuer du fait d'un ensablement, et vous avez également 500 000 € qui sont prévus au budget d'investissement pour la mise en œuvre d'autres opérations du schéma directeur.

Ensuite, nous aurons la dernière tranche du renforcement de l'alimentation en eau potable sur Lacapelle/Sansac/Ytrac, où là il y a 120 000 € de dépenses nouvelles inscrites au budget de 2017.

Pour les travaux sur les communes, notamment Aurillac, Vezels-Roussy, Saint-Simon et Ytrac, ce sont 715 000 € qui sont inscrits en dépenses nouvelles.

Nous continuerons la reprise des branchements en plomb. C'est la poursuite de cette action avec, sur 2017, une somme de 200 000 € ; soit une légère diminution par rapport à ce qui était prévu les années précédentes.

Enfin, nous poursuivrons le programme de résorption des fuites. Ce sont 390 000 € qui sont prévus notamment sur un chantier à Escanis et sur la mise en place de compteurs de sectorisation sur la ville d'Aurillac.

Voilà ce que je pouvais dire sur le budget de l'eau.

Pour ce qui concerne l'assainissement, si nous comparons le Compte Administratif 2016 et le Budget qui vous est proposé pour 2017, on peut dire que nous avons à peu près la reconduite des mêmes postes puisque, en dépenses, vous avez des charges courantes inscrites pour un montant de 1,56 M€ pour 2017, alors qu'il y avait 1,61 M€ en inscription sur le budget 2016, avec 1,25 M€ en réalisation sur 2016.

Pour les charges de personnel, il est proposé de passer de 1,56 M€ en 2016 à 1,64 M€ en 2017.

En sachant que nous avons sur 2017 un résultat d'exploitation de 1,68 M€.

Pour ce qui concerne les recettes, il y a une légère augmentation sur le budget 2017. Nous passons de 4 M€ à 4,23 M€ pour les redevances assainissement. Cela correspond notamment aux augmentations de tarifs qui ont été votées.

Pour ce qui concerne le budget d'investissement, en recettes, nous retrouvons les subventions d'équipement à hauteur de 3,43 M€, dont 0,5 M€ du Département, les 200 000 € de versement du Budget Principal, et 1,4 M€ de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour les

opérations de Souleyrie que nous verrons tout à l'heure en dépenses ; c'est l'opération de réfection des ovoïdes sur Aurillac, avenue des Pupilles et avenue des Volontaires. Vous retrouvez également sur le budget 2017, puisqu'il y a une forte augmentation des emprunts et du remboursement de la dette, 1 M€ aussi bien en recettes qu'en dépenses qui proviennent du refinancement toujours du même emprunt.

Les dépenses d'équipement sont inscrites sur le budget 2017 pour 5,28 M€. Tout cela, nous allons le retrouver également sur le programme des travaux.

C'est donc un programme d'investissements de 8 668 000 € au total. Parallèlement, nous avons un budget de fonctionnement de 5 588 000 €.

Nous pouvons rappeler les opérations 2016.

Il y a eu la sécurisation des sites.

D'autre part, nous avons eu la fin de l'instruction des dossiers d'aide de l'Agence de l'Eau aux particuliers pour les réhabilitations des installations d'assainissement non collectif. Nous retrouvons d'ailleurs, sur le budget 2017, des opérations pour compte de tiers pour 0,15 M€ en recettes et en dépenses ; cela correspond effectivement à l'apurement des derniers dossiers de réhabilitation des assainissements non collectifs.

Nous pouvons maintenant citer les projets prévus sur 2017.

Nous allons avoir le lancement des travaux de rénovation du système d'assainissement de Souleyrie, notamment les collecteurs ovoïdes de l'avenue des Pupilles et de l'avenue des Volontaires, pour 1,86 M€ en dépenses, 590 000 € pour les études complémentaires de Souleyrie et 50 000 € pour les acquisitions éventuelles de terrains pour l'agrandissement de Souleyrie ; c'est-à-dire que ce sont 2,5 M€ de crédits nouveaux qui vous sont proposés au Budget 2017 de l'Assainissement.

Nous procéderons à l'achat de matériel roulant ; c'est notamment l'acquisition d'un hydrocureur et d'un véhicule léger pour 270 000 €.

Pour le système d'assainissement du bourg de Mandailles et du Puech des Ouilhes, nous aurons les négociations foncières et les études de maîtrise d'œuvre. C'est la poursuite de l'opération, sous réserve des acquisitions foncières qui permettront éventuellement de réaliser des travaux.

Enfin, nous aurons les travaux sur les communes d'Ytrac, Arpajon-sur-Cère, Aurillac, Vézac et Labrousse. Les propositions nouvelles se montent à 1 475 000 €.

Voilà ce que je pouvais dire sur ces deux budgets.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur BRUNEAU. La réalisation de Souleyrie ne se fera pas cette année.

M. BRUNEAU.- Non, mais il faut la commencer pour ne pas perdre l'éligibilité dans l'appel à projets de l'Agence de l'Eau pour 19,2 M€.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous pouvons prétendre à un peu plus de 19 M€ de subventions, et il serait malheureux de les perdre parce que je ne pense pas que cela repasse deux fois. Merci, Monsieur BRUNEAU.

Ensuite, nous avons le Budget des TDMA. Monsieur le Vice-Président GRANIER, vous pouvez le présenter.

M. GRANIER.- Merci, Monsieur le Président.

Sur le Compte Administratif 2016, en recettes de fonctionnement, nous trouvons la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à hauteur de 5,01 M€, dont nous aurons à voter le taux tout à l'heure. Nous trouvons aussi les produits des services pour 2,06 M€, les soutiens aux éco-organismes pour 0,33 M€, les autres recettes pour 0,18 M€ et le résultat de fonctionnement reporté pour 0,19 M€.

En dépenses de fonctionnement, les charges courantes de fonctionnement se sont établies à 1,97 M€. Nous avons eu les contrats d'exportation des ordures ménagères vers Montech pour 2,27 M€, les frais de personnel pour 2,32 M€, les autres charges pour 0,35 M€ et le résultat d'exploitation pour 0,86 M€.

Pour ce qui est des investissements 2016, en recettes, nous avons eu les autres recettes pour 0,03 M€, l'emprunt pour 0,91 M€, les fonds propres pour 0,17 M€ et un besoin de financement de 0,36 M€.

En dépenses, nous avons eu en 2016 un résultat reporté de 0,39 M€, des dépenses d'équipement à hauteur de 0,49 M€ et le remboursement de la dette pour 0,59 M€.

Le budget 2016 nous a permis de faire les choses suivantes :

- Nous avons mis en place le système de comptabilisation des levées par puces RFID pour la redevance spéciale.
- Nous avons acheté du matériel roulant, en l'occurrence des bennes.
- Nous avons fait le transfert du traitement des produits recyclables, au mois de juillet 2016, vers le SYDED du Lot.
- Nous avons également poursuivi les travaux sur le site de Tronquières pour la démolition de l'ancien bâtiment.

Pour ce qui est du budget primitif 2017, en section de fonctionnement, sur les recettes, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères va très légèrement progresser et s'établir à 5,05 M€. Le taux, lui, il reste stable ; c'est ce que nous vous proposerons.

Le produit des services est envisagé à hauteur de 2,12 M€.

Les soutiens des éco-organismes devraient progresser également et s'établir à un montant de 0,38 M€.

Nous envisageons d'autres recettes pour 0,10 M€.

Nous avons le résultat de fonctionnement reporté à hauteur de 0,33 M€.

En dépenses, nous aurons des charges courantes de fonctionnement pour 2,09 M€.

Les contrats d'exportation des ordures ménagères et de traitement des recyclables devraient représenter une dépense de 2,30 M€, soit une légère progression due essentiellement à l'augmentation de la TGAP.

Les frais de personnel se maintiennent à hauteur de 2,36 M€.

Les autres charges sont envisagées pour un montant de 0,57 M€.

Il faut noter enfin un résultat d'exploitation à hauteur de 0,66 M€.

En investissement, en recettes, nous aurons des fonds propres à hauteur de 0,79 M€, d'autres recettes pour 0,25 M€, de subventions d'investissement pour 0,76 M€, des emprunts pour 2,39 M€, un résultat reporté de 0,06 M€ et un besoin de financement à hauteur de 0,66 M€.

En dépenses, nous devrions avoir des dépenses d'équipement à hauteur de 3,34 M€ et un remboursement de la dette à hauteur de 1,57 M€.

Pour ce qui concerne les projets 2017, nous aurons :

- la restructuration de la déchetterie de l'Yser pour un peu plus de 1 M€, et nous aurons enfin un outil intéressant pour les Aurillacois puisqu'elle reçoit quand même plus de 60 % des produits sur la Communauté d'Agglomération.
- la poursuite des achats de matériel roulant pour à peu près 0,5 M€ et de colonnes d'apport volontaire et d'autres équipements pour environ 0,2 M€.

Voilà pour ce qui est du Budget des TDMA.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais présenter rapidement le Budget du PLIE. Il n'y a pas énormément de modifications. Vous savez que la seule vraie difficulté du PLIE, c'est le retard avec lequel les fonds européens arrivent puisque nous avons souvent deux ans de retard sur les versements qui nous sont dus par l'Europe.

Vous voyez l'évolution sur le coût que cela entraîne pour la Communauté d'Agglomération. Il n'y a pas de modifications fondamentales sur ce budget. Mais c'est un travail important qui est fait dans le cadre du Budget du PLIE. Le PLIE, au fil des années, apporte manifestement un plus à des publics en difficulté pour les ramener vers l'emploi. Je crois que c'est un outil – puisque c'est un service de la Communauté d'Agglomération – qui est absolument indispensable et qui nous montre depuis plusieurs années, surtout dans les périodes de crise actuelle, la nécessité de le maintenir.

Nous avons un protocole d'accord avec l'État qui doit nous amener jusqu'à 2020. La poursuite de l'activité est donc actée ; ce qui est aussi une bonne chose.

Voilà tout ce que je peux en dire.

Sur les Campings, c'est M. DALL'AGNOL qui a la parole.

M. DALL'AGNOL.- Merci, Monsieur le Président.

Pour ce qui est du Budget des Campings 2016, cela a été une petite année. Les locations d'emplacements ont représenté une somme de 156 000 €.

Une remarque. Le Budget Principal avait abondé le Budget des Campings pour la première fois à hauteur de 80 000 €, alors que, sur toutes les années précédentes, nous étions à 100 000 €.

Les autres recettes ont représenté la somme de 17 000 €.

Nous avons un résultat antérieur reporté de 47 000 €.

Pour ce qui est des dépenses, un effort particulier a été porté en 2016 sur les frais de personnel qui se sont établis à 74 000 €. Nous avons essayé de maîtriser les coûts avec une autre façon de gérer en particulier le camping du Moulin.

Sur l'investissement, pas de remarques particulières.

Je vous indique simplement ce que nous avons fait dans le cadre du budget 2016.

Nous avons rénové les mobil-homes du camping de la Cère.

Et surtout, nous avons commencé une étude de faisabilité – cette étude est actuellement en cours – pour le réaménagement du camping de l'Ombrade. C'est-à-dire qu'aujourd'hui nous repensons complètement le camping de l'Ombrade avec une zone de camping-cars qui sera accessible toute l'année et qui remplacera l'aire du Foirail, et avec une réorganisation générale des emplacements ainsi que la création d'une zone de location de chalets.

Voilà pour les réalisations 2016.

Sur le budget 2017, dans le fonctionnement, vous retrouvez toujours la subvention du Budget Principal à hauteur de 80 000 €. Nous espérons une rentrée un tout petit peu plus importante sur les locations.

Nous essayerons bien sûr de maintenir les frais de personnel.

Quant à l'investissement, vous avez voté dans le groupe A une subvention d'équipement pour le camping de l'Ombrade à hauteur de 150 000 €

Que ferons-nous en 2017 dans le cadre de ce Budget des Campings ?

Nous procéderons à la restructuration du bâtiment d'accueil du camping de la Cère, et nous penserons à intégrer un guichet pour l'Office du Tourisme.

Nous renforcerons l'offre de mobil-homes au camping de la Cère

Nous continuerons l'étude de faisabilité sur le réaménagement du camping de l'Ombrade.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur le Budget des Campings.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur DALL'AGNOL de ce rapport synthétique. Nous n'avons pas pris beaucoup de temps sur ce budget. Par contre, cela risque d'être un peu plus long sur les Transports, Monsieur ROUME.

M. ROUME.- Je vais donc vous présenter le Budget des Transports pour 2017.

Nous avons un budget de fonctionnement équilibré en recettes et en dépenses à un peu plus de 5 400 000 €.

Concernant les recettes de fonctionnement, il y a essentiellement trois grands postes :

- la vente de titres de transport à hauteur de 780 000 € ;
- le Versement Transport qui est un versement payé par les entreprises privées et publiques de plus de 11 salariés sur leur masse salariale, que nous avons évalué à hauteur de 2 550 000 €, contre 2 660 000 € en 2016, mais il est vrai qu'il est très difficile de se projeter sur le Versement Transport. C'est vraiment quand nous l'avons touché que nous pouvons savoir la somme que nous avons.
- et une subvention du Budget Principal qui a été votée tout à l'heure dans le groupe A de 730 000 €, à même hauteur que l'année précédente.

Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, elles sont essentiellement absorbées par le contrat que nous avons avec la STABUS. Je rappelle juste que nous sommes en pleine restructuration du réseau, dont l'objectif est à la fois de maintenir le service mais aussi de mieux maîtriser le contrat pour que cela ne dérape pas trop. Nous sommes donc en train d'y regarder de près ; il y a encore débat d'ailleurs dans la Commission Transports sur ces questions. Mais nous verrons en 2018 les effets qui pourront être anticipés de cette restructuration qui sera mise en œuvre au 1^{er} septembre 2017 ; sachant que ce n'est pas évident car si nous dégradons trop les services, nous pourrions avoir moins d'usagers, alors que l'objectif est de pouvoir en transporter un peu plus, même si dans les zones comme les nôtres, c'est toujours avec des proportions limitées.

Concernant le budget d'investissement, si vous regardez les chiffres, par rapport à 2016, il explose, on ne peut même pas définir un pourcentage, tout simplement parce que l'année 2017 est marquée par l'achat de véhicules. En fait, nous avons renouvelé 8 bus et 2 navettes et nous avons eu un sinistre sur un autre bus où la décision a été prise de le remplacer par un neuf plutôt que de le faire réparer parce que le montant des réparations s'élevait de mémoire autour de 90 000 ou 93 000 € ; cela faisait beaucoup de frais de réparation pour un bus qui avait malgré tout déjà une dizaine d'années.

Il y a 3 470 000 € de dépenses d'équipement prévues sur 2017, mais un certain nombre de ces véhicules, notamment les navettes électriques et les vélos électriques, sont plutôt bien subventionnés ; ce qui fait que, dans les recettes, vous pouvez constater une inscription de 1 170 000 € de subventions ; ce qui nous obligera ou nous permettra d'emprunter 1 500 000 € pour pouvoir financer ces investissements.

Dans le cadre du Budget des Transports, je vous rappelle ce qui a été réalisé en 2016.

Nous avons fait une étude pour la restructuration du réseau qui est en route.

Par ailleurs, nous avons mis en place la tarification solidaire qui a déjà des effets importants.

Les projets pour 2017 sont les suivants :

- C'est l'acquisition des nouveaux bus, des navettes et des vélos électriques.
- Nous aurons la mise en place du nouveau réseau de transports, comme je l'ai évoqué tout à l'heure.
- Il y aura aussi la rénovation thermique des locaux de la STABUS qui, là aussi, donne lieu à subvention, mais ce n'est pas dans le Budget des Transports. Si ? Ah, cela ne devait pas y être. C'est donc dans le Budget des Transports. C'est un investissement assez conséquent, mais qui donne lieu aussi à une subvention de l'État dans le cadre de la transition énergétique et des économies d'énergie.

M. LE PRÉSIDENT.- Sur la photographie qui s'affiche à l'écran, on voit que l'architecture évolue.

Les nouveaux bus et les navettes électriques vont arriver au cours de ce printemps.

M. ROUME.- Les nouveaux bus sont déjà arrivés.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y en a un qui est arrivé.

M. ROUME.- Il y en a plusieurs. Il y a eu d'abord une commande de 5, et ensuite une commande de 3. Il y a le premier bus qui est arrivé de la 2^{ème} commande, et les navettes électriques devraient arriver assez vite, mais comme il y a beaucoup de constructeurs qui font des navettes électriques, il y a vraiment un grand choix quand nous faisons une consultation et ce n'est pas facile ! Normalement, les navettes électriques devraient être livrées au mois de juin.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien sûr, la contribution du Budget Principal va diminuer, Monsieur le Vice-Président.

M. ROUME.- Monsieur le Président, elle a déjà diminué les premières années, et cette année elle est au même niveau que l'année dernière.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons au Budget de l'Aéroport. Monsieur GRANIER, vous avez la parole.

M. GRANIER.- Merci, Monsieur le Président.

Au niveau du fonctionnement, pour le Compte Administratif 2016 du Budget de l'Aéroport, nous avons eu en recettes des prestations de services pour 338 000 €, des subventions d'exploitation pour 150 000 €, un produit de la taxe passagers pour 508 000 €, d'autres produits pour 61 000 € et un résultat antérieur reporté pour 110 000 €.

Je rappelle que la taxe passagers n'est pas déterminée en fonction du nombre de passagers, mais des investissements que nous sommes en train de faire ou que nous portons régulièrement sur l'Aéroport

En dépenses, au niveau du fonctionnement, en 2016, les charges courantes de fonctionnement se sont élevées à 522 000 €, les frais de personnel à 468 000 €, les achats de carburants à 31 000 € et le résultat d'exploitation à 191 000 €.

En 2016, nous avons eu, en investissement, en recettes, une subvention de 140 000 €, un emprunt de 100 000 € et un besoin de financement de 21 000 €.

Au niveau des dépenses, les dépenses d'équipement ont représenté un montant de 218 000 €. Le résultat antérieur s'est établi à 38 000 € et le remboursement de la dette à 5 000 €.

Nous avons fait toutes ces dépenses en 2016 pour les réalisations suivantes :

- l'achat d'une dégivreuse autoportée ;
- la mise en place de la nouvelle liaison aérienne vers la Corse pendant les mois de juin à septembre
- et l'intégration du service d'escale puisque nous avons récupéré les personnels du service d'escale au sein de la Communauté d'Agglomération.

Pour ce qui est du Budget Primitif 2017, en fonctionnement, en recettes, nous prévoyons des prestations de service à hauteur de 350 000 €, des ventes de carburant à hauteur de 55 000 €, des subventions CABA et Département pour 200 000 €, une taxe passagers en très légère baisse pour 500 000 €, d'autres produits pour 85 000 € et un résultat antérieur reporté à 135 000 €.

Au niveau des dépenses, les charges courantes de fonctionnement sont inscrites pour un montant de 627 000 €. Nous prévoyons des frais de personnel à hauteur de 541 000 € ; je rappellerai que, cette année, il nous manquait un directeur sur la plate-forme ; je ne parle pas de la direction de l'Aéroport, puisque c'est Serge DESTANNES qui assure les fonctions de directeur de l'Aéroport, mais d'un personnel pour gérer l'ensemble de nos agents sur la plate-forme ; ce qui a expliqué, sur 2016, un moindre coût au niveau des charges de personnel. Nous prévoyons des achats de carburant pour 50 000 €, d'autres charges pour 41 000 € et un résultat d'exploitation pour 66 000 €.

Au niveau des investissements, nous prévoyons en recettes des subventions pour 11 000 €, un résultat antérieur reporté de 35 000 € et un besoin de financement de 66 000 €. Tout cela, pour avoir des dépenses d'équipement à hauteur de 105 000 € et un remboursement de la dette à hauteur de 7 000 €.

En 2017, nous allons poursuivre les aménagements de sécurité. Nous allons faire l'achat d'appareils pour détecter les explosifs, les liquides, les aérosols et les gels. Comme cela, la DGAC sera contente puisque cela faisait partie de ses griefs.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur le Budget de l'Aéroport.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous ne retrouverez pas dans ce budget, parce que c'est dans le Budget Principal, les investissements comme l'extension du parking et les gros investissements. Ce n'est pas sur le fonctionnement de l'Aéroport. Là, sur le Budget de l'Aéroport, il y a vraiment la gestion courante de l'aéroport. Gestion courante sur laquelle, lorsqu'il y a un déficit, il y a une contribution égale du Département et de la Communauté d'Agglomération. Mais, globalement, pour l'instant, ce budget se tient bien parce que les recettes sont très correctes.

Evidemment, compte tenu à la fois des investissements que nous réalisons et du nombre de passagers et du nombre d'avions qui fréquentent la plate-forme aéroportuaire, nous sommes dans une situation que nous pouvons considérer comme très satisfaisante.

Les obligations de sécurité, comme vous le constaterez, sont exactement les mêmes qu'à Roissy ou à Orly ; au niveau de la DGAC, ils ne font pas de concession sur ces obligations de sécurité ; c'est-à-dire qu'il faut vraiment que nous nous y plions.

M. GRANIER.- On peut souligner, Président, que pour l'instant le nombre de passagers est plutôt en hausse.

M. LE PRÉSIDENT.- Il est toujours en hausse, en dépit des incidents qui se maintiennent. Il y a bien au moins une panne technique par semaine. Une fois, ils nous ont appelés le soir pour que nous cherchions trois boulons qui avaient été perdus sur la piste... Enfin, on va dire qu'ils sont prudents.

Nous continuons avec le Budget du Centre Aquatique. Monsieur DELAMAIDE, vous avez la parole.

M. DELAMAIDE.- Merci, Monsieur le Président.

Si nous faisons un parallèle entre le Compte Administratif 2016 et le BP 2017, sur la partie fonctionnement, nous pouvons constater en recettes le maintien de la subvention du Budget Principal à hauteur de 760 000 €, et nous avons une estimation des prestations de services qui se situe aux alentours de 590 000 €. Nous avons donc une stabilité des sommes en recettes et également en dépenses, que ce soit en frais de personnel ou en charges courantes de fonctionnement.

L'évolution concerne essentiellement l'investissement puisqu'en 2016, il était relativement modeste, à hauteur de 255 000 €. Nous verrons tout à l'heure les réalisations de 2016 qui ont été essentiellement financées par l'emprunt.

Par contre, sur 2017, en investissement, nous prévoyons des dépenses d'équipement à hauteur de 1 010 000 €.

En recettes, l'emprunt est constant à hauteur de 330 000 €. Il y aura un besoin de financement à hauteur de 128 000 € à trouver. Les recettes de 2017 sont constituées de produits que nous prévoyons à hauteur de 170 000 € et des subventions d'équipement attendues à hauteur de 200 000 €. Enfin, nous aurons des fonds propres pour 224 000 €.

Je rappelle que c'est un jeune budget qui commence à trouver un peu sa forme.

Je vous indique les réalisations de 2016.

En 2016, nous avons rénové le hammam et réalisé des travaux complémentaires sur l'espace Balnéo.

Nous avons installé une cabine Aquabike.

Nous avons aussi mis en place la luminothérapie/chromothérapie. Ce sont des équipements qui sont sur l'espace Balnéo, qui sont très prisés et qui fonctionnent très bien.

Sur le budget 2017, les projets que nous envisageons sont les suivants :

Nous allons avoir la reprise du bassin ludique intérieur. Cela, je rappelle que cela a fait l'objet d'une négociation. C'est à la charge des parties adverses. C'est intégré dans les projets de 2017.

Nous nous occuperons aussi de l'extérieur avec le réaménagement des espaces extérieurs, et notamment sur la partie des aires de jeux.

Voilà, Président, ce que je pouvais dire sur le Budget du Centre Aquatique.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur DELAMAIDE.

Nous allons clôturer les budgets annexes par un nouveau budget annexe que nous devons à la loi NOTRe, que nous avons souvent saluée.

M. MATHONIER.- Monsieur le Président, je vais être rapide. C'est la création d'un nouveau Budget Annexe sur les Zones d'Activités Économiques, qui intègre, dans ce budget, la Zone de Saint-Paul-des-Landes et la Zone de Jussac.

Dans la présentation du budget de fonctionnement, dans les dépenses, nous avons les achats de terrains avec les différents frais relatifs à ces achats.

Au niveau des recettes, nous avons l'intégration des subventions et un prix de vente théorique de ces terrains viabilisés.

En ce qui concerne l'investissement, en dépenses, nous reprenons les emprunts des anciennes ZAE des deux communes, avec une valorisation à l'actif des terrains correspondants.

C'est une opération qui n'a pas vocation à dégager du résultat, mais à équilibrer les dépenses par le prix de vente des terrains viabilisés et les subventions pour équilibrer les différentes opérations et rembourser les emprunts qui étaient encore sur ces deux zones.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur ce nouveau budget.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Cela fait un budget annexe de plus. On ne peut pas dire que tout cela se fasse dans la simplicité, mais nous sommes obligés de procéder ainsi.

Monsieur le Maire de Saint-Paul-des-Landes et Monsieur le Maire de Jussac, tout va bien ? Oui. C'est l'essentiel.

Nous avons donc examiné tous ces budgets.

Maintenant, je vous propose de passer aux délibérations. Monsieur FABRE, vous pouvez présenter les Comptes de Gestion.

M. Daniel FABRE.- Les Comptes de Gestion 2016 établis par Mme le Trésorier Principal pour le Budget Principal et les Budgets Annexes (Eau, Assainissement, TDMA, PLIE, Campings Communautaires, Transports Urbains, Aéroport et Centre Aquatique) constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et doivent être votés préalablement à l'examen par le Conseil Communautaire des Comptes Administratifs.

Lesdits Comptes de Gestion 2016, qui sont à la disposition des membres du Conseil, sont strictement conformes aux Comptes Administratifs. M. le Président s'est assuré qu'ils reprennent l'intégralité des titres et des mandats émis par l'ordonnateur ainsi que toutes les opérations d'ordre présentées.

Il vous est donc proposé d'approuver sans réserve ces Comptes de Gestion 2016 établis par Mme le Trésorier Principal pour le Budget Principal et les Budgets Annexes (Eau, Assainissement, TDMA, PLIE, Campings Communautaires, Transports Urbains, Aéroport et Centre Aquatique).

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur les Comptes de Gestion ? Non. Les chiffres sont présumés être bons et vérifiés, y compris par la Trésorerie. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Je vous remercie. La délibération n°27 est adoptée à l'unanimité.

Monsieur FABRE, vous pouvez continuer sur les Comptes Administratifs, et je m'en vais.

(M. le Président sort de la salle du Conseil pendant le vote sur les Comptes Administratifs 2016, après avoir confié la présidence de séance à M. ROUSSY)

M. Daniel FABRE.- Les Comptes Administratifs 2016 de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et leurs pièces annexes sont présentés au Conseil Communautaire.

Les tableaux qui sont dans la délibération rappellent en dépenses et en recettes pour chaque budget – et en leur sein pour chaque section – les masses budgétaires soumises à la validation du Conseil. Je ne vais pas vous les relire puisque chaque Vice-Président a présenté le Compte Administratif du Budget relevant de sa délégation.

Au-delà de cette synthèse de l'exécution, il est souligné que ces données ont été analysées lors du Débat d'Orientations Budgétaires, puis ont fait l'objet d'une présentation plus détaillée faite devant la Commission des Finances, du Personnel et de l'Administration Générale du 21 mars 2017, ainsi que devant le Bureau Communautaire du 20 mars 2017. Enfin, un rapport de synthèse est joint au présent dossier. Il est commun aux délibérations relatives à l'affectation des résultats et à l'approbation des Budgets Primitifs.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les Comptes Administratifs 2016 et l'ensemble de leurs annexes établis par M. le Président, ceci tant pour le Budget Principal que pour les Budgets Annexes (Eau, Assainissement, Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, Campings Communautaires, Transports, Aéroport et Centre Aquatique).

M. ROUSSY.- Je mets au vote les différents Comptes Administratifs présentés.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°28 est adoptée à l'unanimité.

Nous pouvons inviter le Président à revenir et reprendre ses fonctions.

(Retour de M. le Président en séance)

M. LE PRÉSIDENT.- M. FABRE va prendre la délibération sur l'affectation des résultats 2016.

M. Daniel FABRE.- Conformément aux dispositions des instructions budgétaires et comptables M14 et M4, et dès lors que les Comptes Administratifs et de Gestion ont été approuvés, il est possible de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2016 du Budget Principal et des Budgets Annexes de l'Eau, de l'Assainissement, du Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés, du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, des Campings Communautaires, des Transports Urbains, de l'Aéroport et du Centre Aquatique, de façon à permettre la reprise de ces différents résultats dans les Budgets Primitifs 2017.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de se prononcer immédiatement après l'examen desdits Comptes Administratifs.

Le résultat budgétaire consolidé de la CABA s'élève à 5 737 962,29 € et les règles comptables imposent une affectation obligatoire minimale de 6 034,60 € qui correspond au cumul des besoins de financement négatifs du Budget Principal et des Budgets Annexes. Cependant, il est proposé d'affecter au financement de nos dépenses d'investissement une somme totale de 2 790 000 €, soit au-delà du minimum requis en situation consolidée. La répartition détaillée des affectations, budget par budget, est développée dans le dispositif qui suit.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'affecter les excédents de fonctionnement 2016 de la manière suivante :

Budget Principal :

Affectation au financement de la section d'investissement (R/1068) à hauteur de 2 000 000 €. Reprise en report à nouveau (R 002) de 1 071 540,39 €.

Budget Annexe de l'Eau :

Affectation au financement de la section d'investissement (R/1068) à hauteur de 400 000 €. Reprise en report à nouveau (R 002) de 441 330,19 €.

Budget Annexe de l'Assainissement :

Affectation au financement de la section d'investissement (R/1068) à hauteur de 100 000 €. Reprise en report à nouveau (R 002) de 484 924,41 €.

Budget Annexe du Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés :

Affectation au financement de la section d'investissement (R/1068) à hauteur de 100 000 €. Reprise en report à nouveau (R 002) de 329 253,22 €.

Budget Annexe du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi :

Reprise en report à nouveau (R 002) de 1 496,15 €.

Budget Annexe des Campings Communautaires :

Affectation au financement de la section d'investissement (R/1068) à hauteur de 50 000 €. Reprise en report à nouveau (R 002) de 45 584,03 €.

Budget Annexe des Transports Urbains :

Affectation au financement de la section d'investissement (R/1068) à hauteur de 90 000 €. Reprise en report à nouveau (R 002) de 301 763,10 €.

Budget Annexe de l'Aéroport :

Reprise en report à nouveau (R 002) de 134 840,35 €.

Budget Annexe du Centre Aquatique :

Affectation au financement de la section d'investissement (R/1068) à hauteur de 50 000 €.
Reprise en report à nouveau (R 002) de 137 230,45 €

Voilà, Monsieur le Président, pour l'affectation des résultats.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Vice-Président. Y a-t-il des questions là-dessus ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°29 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons au vote des taux d'imposition. C'est une délibération que je rapporte. Il s'agit simplement, comme cela a été exposé dans la présentation, de maintenir strictement nos taux d'imposition aux chiffres précédents, c'est-à-dire :

* 30,09 % pour la Contribution Foncière Économique,

* 11,30 % pour la Taxe d'Habitation,

* 4,15 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti.

Je vous demande donc de vous prononcer sur cette proposition de fixer les taux strictement aux mêmes niveaux que les années précédentes.

Y a-t-il des observations là-dessus ? Je n'en vois pas. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Je vous remercie. La délibération n°30 est adoptée à l'unanimité.

Je passe au vote du Budget Primitif 2017 pour le Budget Principal.

Y a-t-il des questions là-dessus ? S'il n'y en a pas, je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 31 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie de ce vote unanime. J'y suis particulièrement sensible.

Sur les Budgets Primitifs 2017 des Budgets Annexes de l'Eau, de l'Assainissement, des TDMA, des Transports, du PLIE, des Campings Communautaires, de l'Aéroport, du Centre Aquatique, des Zones d'Activités Économiques, je vous propose, sauf une demande de votre part ou des questions sur l'un de ces budgets, de les mettre globalement aux voix.

S'il n'y a pas de questions, je mets ces budgets aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations n° 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 40 et 41 sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur GRANIER, vous pouvez présenter la délibération n° 34 sur le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

M. GRANIER.- S'agissant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, nous avons expliqué tout à l'heure que, vu les projections que nous avons, elle serait relativement stable, avec une très légère progression. Nous vous proposons donc de maintenir le taux de TEOM à 8,99 %, inchangé comme depuis de nombreuses années.

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce que nous pouvons ajouter, c'est que ce taux de 8,99 % est relativement au-dessous de la moyenne des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères des Communautés d'Agglomération. C'est-à-dire que, quand vous allez dans les départements limitrophes, vous vous rendez compte que le taux est souvent très supérieur à 10, voire à 11, voire à 12. Tant que nous pouvons le maintenir à ce niveau-là, nous le faisons. Il est d'autant plus souhaitable de le maintenir à ce niveau-là que, comme c'est calculé sur la base de l'imposition locale et que nous avons souvent des taux élevés, il est sage de rester à ces niveaux-là tant que nous le pouvons.

Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°34 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Je vais passer la parole à M. DELAMAIDE pour une délibération qui concerne le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Trail Odysée Montagnes 15 pour l'organisation de l'Ultra Trail Puy Mary Aurillac.

**DÉLIBÉRATION N° 42 : FINANCES – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION TRAIL ODYSSÉE MONTAGNE 15 (TOM 15) POUR L'ORGANISATION EN 2017 DE L'ULTRA TRAIL PUY MARY AURILLAC (UTPMA)
Rapporteur : M. DELAMAIDE**

M. DELAMAIDE.- Merci, Président. Inutile de vous présenter trop largement cette manifestation. L'Association TOM 15 organisera le 17 juin la 6^{ème} édition de l'Ultra Trail Puy Mary Aurillac. C'est un événementiel très important puisqu'il rassemble pratiquement 2 500 sportifs.

Cette édition, cette année, comprendra trois courses :

- l'Ultra Trail, d'une distance de 105 kilomètres, au départ d'Aurillac ;
- le Marathon de la Jordanne, d'une distance de 43 kilomètres, au départ de la belle commune de Mandailles ;
- le Trail d'Aurillac, d'une distance de 16 kilomètres, au départ d'Aurillac.
- En parallèle, il y a une randonnée de 400 à 500 marcheurs. Le Président donnera peut-être le coup d'envoi à cette occasion.

D'autre part, il est prévu une animation pour les enfants de 4 à 12 ans.

Les départs et les arrivées des courses auront lieu Place des Carmes, à Aurillac, à l'exception du Marathon de la Jordanne.

Comme pour les éditions précédentes, les services communautaires participent à la logistique de la manifestation concernant les stands, les aménagements de passages non balisés, le prêt de barnums, la réalisation d'équipements de franchissement et le prêt du bus net pour le PC course. Nous participons également à l'organisation de cette manifestation par le biais d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 10 000 €.

Je rappelle qu'il y a donc une contractualisation. C'est une convention tripartite entre TOM 15, la Ville d'Aurillac et la CABA. Les deux collectivités sont les partenaires historiques de cette manifestation.

Pour le fonctionnement, la CABA participe à la manifestation par une aide de 10 000 € et des réalisations de prestations techniques pour une valeur de 10 000 €.

Dans le cadre de la convention, la Ville d'Aurillac, pour mémoire, participe à hauteur de 5 000 € au titre d'une subvention et à hauteur de 15 000 € pour des prestations techniques et logistiques.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur DELAMAIDE. Y a-t-il des questions sur l'Ultra Trail du Puy Mary Aurillac ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°42 est adoptée à l'unanimité.

Nous passons au Tourisme. Monsieur DALL'AGNOL, vous pouvez nous présenter les tarifs de location du Centre d'Accueil et de Séjours Collectifs pour enfants et adolescents de Lascelles. Vous pourrez nous dire aussi un mot sur les évolutions.

DÉLIBÉRATION N° 43 : TOURISME – TARIFS DE LOCATION 2017 DU CENTRE D'ACCUEIL ET DE SÉJOURS COLLECTIFS POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS DE LASCELLES

Rapporteur : M. DALL'AGNOL

M. DALL'AGNOL.- Merci, Monsieur le Président. Le Centre Multi-pratiques communautaire de Lascelles est un outil qu'il est indispensable de faire vivre. L'UCPA s'investit de plus en plus puisqu'au cours des années, ils augmentent leur durée d'utilisation ; ils nous ont même annoncé que, pour l'année prochaine, ils essaieraient de récupérer pratiquement 4 mois de plus, 2 avant la saison et 2 après la saison. Par contre, l'USEP nous a quittés.

D'autres structures frappent à notre porte : le CPIE, Cantal Équilibre, etc.

Il faut donc adapter notre offre de locations du centre pour permettre à ces différentes structures de trouver un espace compatible avec leurs besoins ; ils n'ont pas forcément besoin de la totalité de l'espace.

Nous vous proposons donc de louer ce centre de trois façons :

- Une façon classique sur la totalité du centre.
- Une autre façon qui correspond à ce que nous louait l'USEP. Là, nous louerions uniquement la partie en dur, c'est-à-dire le bâtiment principal et les dortoirs.
- Nous ajoutons un 3^{ème} type de location avec les chalets bois, la plate-forme correspondante et le sanitaire qui leur correspond.

Nous espérons que cela nous permettra de faire travailler ensemble diverses associations et de remplir notre centre le mieux possible.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur DALL'AGNOL.

Ce qui est important, c'est que la contractualisation avec l'UCPA fonctionne bien. Elle a été renouvelée l'année dernière pour 8 ans. Ils vont occuper cet équipement de plus en plus. Y a-t-il des questions là-dessus ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°43 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur MATHONIER, vous pouvez présenter la délibération suivante qui porte sur la Politique de la Ville.

DÉLIBÉRATION N°44 : POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE 2015-2020 – PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION NPNRU – ENGAGEMENT DANS LA DÉMARCHE ÉCOQUARTIER

Rapporteur : M. MATHONIER

M. MATHONIER.- Merci, Monsieur le Président. Je vais essayer d'être synthétique sur une délibération qui est parfois un peu compliquée dans l'articulation entre les différentes études que suppose un quartier « Politique de la Ville ».

Dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020 du Bassin d'Aurillac, l'État et les collectivités locales ont décidé de conjuguer leurs moyens pour mettre en œuvre des projets de territoire et améliorer les conditions de vie des habitants de certains quartiers. Sur le territoire d'Aurillac, c'est le quartier de Marmiers qui a été considéré, compte tenu de sa population et du niveau de revenus surtout de sa population, comme un quartier éligible à la Politique de la Ville.

Ce quartier qui correspond à un carroyage de 1 000 habitants bénéficie d'un ensemble de dispositifs d'aide et de mobilisations à la fois pour améliorer la mixité sociale et faire progresser le niveau moyen de revenus des habitants du quartier.

Dans le cadre de cette démarche de quartier « Politique de la Ville », il est nécessaire de mener un certain nombre d'études. Il est prévu trois études :

- une étude sur la programmation ;
- une étude sur la stratégie de peuplement à l'échelle de l'Agglomération
- et une dernière étude qui est dite « ensemblière » pour la définition du projet urbain du Quartier Prioritaire de Marmiers.

Sur ce dernier point, les partenaires du projet (Communauté d'Agglomération, Ville d'Aurillac, bailleur social Logisens) ont exprimé la volonté de faire de ce quartier un ÉcoQuartier avec une qualité environnementale et urbaine qui s'inscrit dans une démarche nationale de labellisation d'ÉcoQuartiers. Nos partenaires financiers, notamment l'ANRU, la Région Rhône-Alpes-Auvergne et la Caisse des Dépôts et Consignations, ont décidé de s'engager eux aussi dans la démarche de cet ÉcoQuartier mise en place par le Ministère du Logement et de l'Habitat Durable.

Un Projet de Renouvellement Urbain sera donc défini en s'appuyant sur les objectifs de la Charte ÉcoQuartier qui est jointe dans votre document. Les finalités de la démarche Écoquartier, ainsi que le détail des différentes étapes sont mentionnés dans la note synthétique « Un ÉcoQuartier pour Marmiers ».

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire dans le cadre de ce dispositif qui reste quand même très complexe dans l'articulation des études et qui, pour un carroyage de 1 000 habitants, nous entraîne beaucoup de frais de prospective.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, c'est une présentation diplomatique de ce qu'est la Politique de la Ville réduite à un quartier de 1 000 habitants, avec un fonctionnement identique à ce qui se passe dans de grandes agglomérations. C'est un peu le même problème que la vision d'un aéroport vu de Roissy et vu d'Aurillac. Y a-t-il des questions là-dessus ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°44 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Je donne la parole à M. le Vice-Président Jean-Paul NICOLAS sur la convention de mise à disposition de la cellule SIG de la CABA à la Ville d'Aurillac.

DÉLIBÉRATION N° 45 : TECHNIQUES DE COMMUNICATION – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA CELLULE SIG DE LA CABA AUPRÈS DE LA VILLE D'AURILLAC
Rapporteur : M. NICOLAS

M. NICOLAS.- Merci, Monsieur le Président. Comme vous pouvez le voir dans cette délibération, d'un outil métier qui était exclusivement réservé à la collectivité CABA sur l'eau et l'assainissement, aujourd'hui nous pouvons être fiers d'avoir un outil d'aide à la décision avec un certain nombre de données qui sont intégrées dans ce Système d'Information Géographique.

Les performances de cet outil reposent essentiellement sur la mutualisation que nous avons menée depuis des années maintenant avec les services de la Ville et ceux de la CABA. Je peux dire ici – et cela a été fait dans d'autres domaines – que nous pouvons aussi souligner la performance des techniciens qui pilotent ce Système d'Information Géographique ; que ce soit à la CABA ou à la Ville, nous avons d'excellents agents qui font évoluer le système, et pour preuve, à plusieurs reprises nous avons été une collectivité test et pilote avec le CRAIG d'un certain nombre d'expérimentations. Aujourd'hui, il faut le souligner car c'est un point important dans l'évolution de cette mutualisation.

Nous traitons des données croisées, attachées à des géo-localisations ou des localisations avec des précisions telles qu'aujourd'hui nos services et même la population peuvent en apprécier l'efficacité.

Cette production de données permet également une restitution sous plusieurs formes : des formes graphiques, des formes cartographiques, des formes aériennes même. Nous avons d'autre part aussi des données statistiques et analytiques. On peut dire que toutes ces données croisées sont importantes et nous permettent de prendre un certain nombre de décisions.

Cet outil n'est pas réservé qu'à ces deux collectivités. Nous l'avons évoqué en Bureau à plusieurs reprises, les communes lançant des marchés par appels d'offres peuvent demander une restitution de données au format SIG ; auquel cas, ces données-là pourraient être intégrées dans ces outils-là et pourraient bénéficier et profiter aux communes ; je pense au réseau électrique en particulier, il y a un certain nombre de domaines pour lesquels ces données pourraient être intéressantes, en particulier l'aménagement de certaines zones même si aujourd'hui cet aménagement de zones relève de la CABA.

Cette restitution se fait au travers d'un outil que nous avons mis à la disposition des 25 communes de la CABA, qui s'appelle WebVille. Par le biais d'Internet, aujourd'hui, on peut se connecter directement sur les serveurs de la Communauté et accéder aux informations.

On peut dire aussi que les outils entre la Ville et la CABA ont pu bénéficier des infrastructures que nous avons développées en d'autres temps, comme par exemple la fibre noire ou la fibre optique propre aux collectivités ; ce qui permet d'avoir des échanges rapides et des connexions ultra rapides pour permettre à chaque service de pouvoir travailler indépendamment sur le sujet.

Voilà ce que je peux dire sur cette délibération. Vous avez en annexe à la délibération la convention. Cette convention est arrivée à son terme le 30 mars 2017. Cette convention avait une validité de 4 ans. Aujourd'hui, nous proposons de reconduire bien sûr ce travail engagé pour à nouveau une période de 4 ans à partir du 2 avril.

L'article 3 de la convention est intéressant, parce qu'il prévoit une participation financière au coût de fonctionnement et à la maintenance de nos serveurs de la Ville d'Aurillac pour 5 000 €. Il y a donc une participation financière des collectivités pour le maintien de notre outil.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur cette délibération qui, selon moi, est très intéressante pour les deux collectivités.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur NICOLAS. C'est un exemple de mutualisation qui fonctionne avec un instrument que je ne peux qu'inviter tous nos collègues dans les 25 communes à utiliser parce que c'est vraiment un très bel instrument, très utile et auquel vous avez accès, que l'on n'utilise peut-être pas suffisamment malgré la performance de cet équipement. Y a-t-il des questions là-dessus ? Monsieur MATHONIER, vous avez la parole.

M. MATHONIER.- Je vais apporter une petite précision. Cela n'a pas été approuvé au Conseil Municipal du 30 mars, mais cela le sera à celui de juin. Je le précise, parce que dans la convention, il est marqué « 30 mars ».

M. NICOLAS.- Ce qui était normal parce que la convention s'arrêtait le 31 mars.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur le Directeur Général des Services, il faudra opérer une légère rectification.

Sous réserve de cette modification, y a-t-il des observations ? Non.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°45 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. ROUME va nous présenter la délibération suivante qui concerne la location de vélos.

DÉLIBÉRATION N° 46 : TRANSPORTS – LOCATIONS DE VÉLOS – MODIFICATION DES TARIFS À COMPTER DU 1^{er} MAI 2017

Rapporteur : M. ROUME

M. ROUME.- Merci, Monsieur le Président. Depuis 2010, la CABA a mis en place un service de location de vélos. Il y avait une offre « Vélo'Cab ». Elle avait été complétée par une offre « Vélo'Cabus » qui consistait à donner la possibilité aux abonnés aux transports en commun de bénéficier d'un tarif réduit sur la location des vélos.

Ces deux gammes tarifaires ont été, par la suite, enrichies d'une offre « Entreprise ». Là, ce sont les entreprises qui, pour leurs besoins de déplacements urbains, peuvent aussi louer des vélos, une flotte même s'ils le souhaitent, pour les mettre à disposition de leurs salariés.

Ces services de location étaient assurés en grande majorité par des vélos conventionnels, sachant qu'il y avait quelques unités de vélos électriques, mais plutôt anciens, qui étaient en service, mais je crois qu'il doit en rester seulement 1 ou 2 qui fonctionnent encore, et très sincèrement, au regard de l'évolution des techniques, ils sont complètement dépassés.

En 2017, la CABA a prévu de se doter d'une trentaine de vélos électriques. Je l'ai évoqué tout à l'heure lors de la présentation du Budget Annexe des Transports.

Une première commande de 15 vélos a déjà été passée fin 2016. La livraison est prévue pour le mois de mai 2017.

Une seconde commande sur un volume identique devrait être réalisée dans le courant de l'année.

Dès lors, au regard de ces modifications, il est proposé au Conseil Communautaire de modifier aussi les tarifs de location des vélos en adoptant bien sûr une grille tarifaire avec des tarifs différenciés entre les vélos conventionnels et les vélos électriques.

Nous vous proposons de supprimer la location à l'année qui existait auparavant et d'instaurer une durée maximale de location de 6 mois, et ceci afin de pouvoir assurer parfaitement la maintenance des vélos d'une part et ceci dans de bonnes conditions, et aussi afin de permettre une meilleure rotation pour que plusieurs personnes aient accès à cette offre.

Nous vous proposons de supprimer l'offre « Vélo'Cabus » car il s'avère qu'elle n'a pas démontré son utilité tel que c'est précisé dans la délibération ; en fait, il ne se passait pas grand-chose, voir rien au niveau de cette offre.

Nous vous proposons par ailleurs de maintenir l'offre « Entreprise », mais qui, elle, sera réservée comme auparavant aux vélos standard.

Concernant les vélos conventionnels, les tarifs de location n'avaient pas été revus depuis 2012. Nous vous proposons un réajustement des montants. Les tarifs de la location longue durée (mois, trimestre, semestre) sont revus à la hausse, mais très légèrement.

Le montant de la caution, par contre, est doublé afin de tenir compte des réalités économiques. Il faut que la caution soit incitative pour que ceux qui louent ramènent bien le matériel qu'ils ont loué.

Nous avons aussi fait un travail, au niveau de la Commission des Transports, de comparaison avec ce qui pouvait être pratiqué dans d'autres villes.

Concernant les vélos électriques, les tarifs ont été fixés en fonction de la durée d'amortissement et par comparaison, là aussi, à des prix pratiqués sur d'autres territoires.

Il a également été tenu compte de la mise en œuvre d'un soutien à destination des particuliers pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ; lequel est conditionné par la location auprès de la SA-SPL STABUS d'un vélo pour une durée d'au moins trois mois consécutifs. Cela fera l'objet de la délibération suivante.

Vous avez les tableaux présentant les tarifs des différentes locations.

Pour un vélo standard, le tarif est de 3 € la journée, de 6 € le week-end et de 12 € la semaine.

S'agissant de l'offre « Entreprise », le tarif est dégressif suivant le nombre de vélos qui sont pris. Ce sont des tarifs à l'année pour les entreprises.

Et puis, vous avez bien sûr le tarif de la caution pour un vélo standard qui est de 300 €.

Pour un vélo électrique, nous proposons des tarifs supérieurs :

- * 5 € pour le louer une journée,
- * 10 € pour le louer un week-end,
- * 20 € pour le louer la semaine,
- * 40 € pour le louer un mois,
- * 120 € pour le louer sur un trimestre,
- * 240 € pour le louer sur un semestre.

Là, par contre, nous proposons une caution bien plus importante de 750 € parce qu'il va sans dire que ce sont des matériels de dernière génération et qu'il s'agit bien sûr de ne pas les perdre en cours de route.

Conformément à l'article 27 du Contrat d'Obligations de Service Public pour l'exploitation du réseau de transport public urbain de la CABA approuvé par délibération n° 2013/167 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2013, cette délibération emporte actualisation de l'annexe 5 dudit Contrat d'Obligations de Service Public. En fait, il s'agit de permettre à la STABUS de s'occuper de la location des vélos.

M. LE PRÉSIDENT.- Le point fondamental, c'est que nous achetons 30 vélos électriques qui seront mis à disposition de nos concitoyens moyennant ces tarifs de location. Les premiers arrivant d'ici l'été, et les 15 suivants pour l'automne ou pour la fin de l'année. Il s'agit d'inciter nos concitoyens à utiliser ce moyen de locomotion qui est maintenant beaucoup plus performant qu'il n'était quand nous l'avons lancé en 2002.

Y a-t-il des questions sur cette initiative ? Il n'y en a pas. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 46 est adoptée à l'unanimité.

Vous continuez, Monsieur ROUME, avec la présentation d'un règlement d'intervention de la Communauté d'Agglomération pour l'aide à l'acquisition des vélos à assistance électrique. Vous voyez que nous faisons des efforts considérables pour la diversification des moyens de mobilité.

DÉLIBÉRATION N° 47 : TRANSPORTS – RÈGLEMENT D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC POUR L'AIDE À L'ACQUISITION DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Rapporteur : M. ROUME

M. ROUME.- Nous oeuvrons depuis de nombreuses années pour la mobilité durable sur notre territoire de la CABA, et en particulier pour la promotion des modes doux. Dans ce cadre-là, il y avait déjà eu cette offre de location de vélos qui avait été mise en place en 2010. La CABA a été reconnue « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » suite à l'appel à projets lancé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. La CABA bénéficie ainsi d'une convention particulière d'appui financier signée le 12 septembre 2016 et complétée par un avenant signé le 28 octobre 2016, au titre de laquelle elle s'est engagée à réaliser plusieurs actions en faveur du développement durable et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Parmi ces actions, figurent, en matière de mobilité, l'acquisition de véhicules de transport en commun à énergie propre et le développement des mobilités partagées par l'acquisition de véhicules à faibles émissions (vélos, voitures électriques ou hybrides).

Dans le même temps, la CABA a intégré la démarche « Territoire à Énergie Positive » (TEPOS), soutenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'ADEME.

C'est dans le cadre de cette action globale en faveur du développement durable et de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre que la CABA entend mettre en place, à l'attention des particuliers et des familles de son territoire, un dispositif spécifique de soutien pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.

Cette aide, dont les modalités d'attribution sont fixées par le règlement qui est annexé à la présente délibération, est réservée aux personnes physiques majeures justifiant de leur résidence principale dans l'une des communes du territoire de la CABA.

Le montant de la subvention attribuée pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf est calculé sur la base de 25 % du coût TTC d'achat ; ce montant d'aide est bien sûr plafonné à 300 € parce que des vélos électriques, il y en a à tous les prix.

Par ailleurs, pour solliciter ce soutien, le demandeur doit avoir préalablement loué pour une durée d'au moins 3 mois consécutifs un vélo électrique auprès de la STABUS ; période qui lui aura permis de valider l'intérêt et l'utilité que peut avoir pour lui l'usage renforcé de ce mode de déplacement. C'est-à-dire que toute personne qui n'aura pas, auparavant, contracté un contrat de location d'un vélo avec la STABUS ne pourra pas bénéficier de cette subvention.

Une seule subvention sera attribuée par foyer fiscal, sur une période de cinq ans. Le demandeur s'engage à ne pas revendre son vélo dans un délai de trois ans. C'est assez précis, mais il a fallu effectivement émettre des règles très précises dans ce genre d'opération, puisque nous la subventionnons.

Ce dispositif d'aide est mis en place dans un premier temps pour les acquisitions de vélos électriques qui seront faites sur les années civiles 2017 (pour 2017, c'est à partir du 2^{ème} semestre après la livraison des vélos puisqu'il faudra avoir loué un vélo électrique au moins trois mois consécutifs) et 2018.

Il est à noter par ailleurs que l'État, via le décret n° 2017-196 du 16 février 2017 relatif aux aides à l'achat ou à la location des véhicules peu polluants, a également mis en place une aide pour l'acquisition d'un vélo électrique. Cette aide est attribuée à toute personne physique majeure justifiant d'un domicile en France ou à toute personne morale justifiant d'un

établissement en France et à toute administration de l'État qui acquiert, au plus tard le 31 janvier 2018, un cycle à pédalage assisté, autrement dit un vélo électrique, au sens de l'article R.311-1 du Code de la Route, neuf, qui n'utilise pas de batterie au plomb et n'est pas cédé par l'acquéreur dans l'année suivant son acquisition. Une personne physique ne peut en bénéficier qu'une seule fois. Le montant de l'aide est fixé à 20 % du coût d'acquisition TTC, sans être supérieur à 200 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a une erreur dans la délibération. C'est 25 %.

M. ROUME.- Non. Cela, c'est le dispositif de l'État. Il y a le dispositif de la CABA et il y a le dispositif de l'État. Au niveau de l'État, c'est 20 % et au niveau de la CABA, c'est 25 %. Je précise en fait qu'il y a deux dispositifs qui sont mis en place, un par l'État et un par la CABA, et que ces deux dispositifs seront concurrents ; c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas être cumulés. Il appartiendra aux usagers concernés de se diriger, en fonction de leur situation propre, vers le dispositif qui leur semble le plus approprié. C'est pour cela qu'il est rappelé dans cette délibération le dispositif de l'État.

Vous avez le règlement qui est joint à la délibération. Nous vous demandons bien sûr d'adopter cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur ROUME. Le but, c'est de favoriser le développement de ce moyen de locomotion.

Y a-t-il des questions là-dessus ? Il n'y en a pas. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°47 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur GRANIER, vous pouvez nous présenter l'avenant n° 1 à la convention relative aux participations pour le financement des frais d'exploitation de la ligne aérienne Aurillac-Tronquières/Paris-Orly.

DÉLIBÉRATION N° 48 : TRANSPORTS – AVENANT N°1 À LA CONVENTION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS POUR LE FINANCEMENT DES FRAIS D'EXPLOITATION DE LA LIGNE AÉRIENNE DESSERVANT LES AÉROPORTS D'AURILLAC-TRONQUIÈRES ET DE PARIS-ORLY

Rapporteur : M. GRANIER

M. GRANIER.- Vous avez presque tout dit, Monsieur le Président. Je vais être extrêmement synthétique. Il s'agit de valider l'augmentation de l'aide de la Région qui passe de 200 000 € à 350 000 €. Vous avez un tableau, en annexe à la délibération, qui valide les diminutions des participations de chacun des partenaires au financement des frais d'exploitation de la ligne. Nous voyons ainsi les aides de la CABA diminuer tous les ans.

Merci, Monsieur le Président. Nous vous autoriserons à signer ledit avenant.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. En tout cas, le fait que notre participation diminue est plutôt une bonne chose. Le nombre des passagers augmente et notre participation diminue. Si cela pouvait continuer longtemps comme cela, ce serait parfait.

Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°48 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

**DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION
ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Décisions prises depuis le dernier Conseil du 6 février 2017**

Y a-t-il des questions sur les décisions ? Non.
(Le Conseil Communautaire prend acte des décisions)

Je vous souhaite une bonne nuit.

(La séance est levée à 23 h 35)
